

**Indicateurs socio-économiques  
dans les réserves indiennes et  
les collectivités comparables**

Juin 1995

E78  
.C2  
C36414  
c.1

Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne  
Services ministériels  
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

**Indicateurs socio-économiques  
dans les réserves indiennes et  
les collectivités comparables**

Jun 1995

Rédigé par :

Daniel J. Caron  
Chef principal de l'évaluation

et

Terry Hunt  
Agent d'évaluation

Avec la collaboration de :

Frédéric Bédard

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>PAGE</b>
SOMMAIRE .....	i
1. INTRODUCTION .....	1
1.1 Généralités .....	1
1.2 Objectifs .....	1
1.3 Structure du rapport .....	1
2. MÉTHODOLOGIE .....	2
Résultats de la sélection .....	3
Indicateurs socio-économiques .....	3
Considérations méthodologiques .....	4
Interprétation des conclusions .....	4
3. CONCLUSIONS .....	6
3.1 Aperçu de certains indicateurs socio-économiques, 1986 .....	6
3.2 Profil du logement .....	8
Nombre moyen de personnes par logement .....	8
Familles de recensement par ménage .....	9
Indicateur relatif au système de chauffage central .....	10
3.3 Profil de la scolarité .....	12
Aucune scolarité .....	12
Niveau de scolarité inférieur à la 9 <sup>e</sup> année .....	13
Niveau de scolarité - de la 9 <sup>e</sup> à la 13 <sup>e</sup> année .....	14
Études universitaires .....	14
Études non universitaires .....	15
Études postsecondaires — Composition .....	16
3.4 Profil de la population active .....	18
Population active masculine .....	18
Population active féminine .....	19
Population active selon l'âge .....	20
Taux de chômage .....	21
Travail autonome .....	22

3.5	Profil du revenu .....	23
	Revenu des particuliers et revenu des ménages .....	23
	Revenu moyen par sexe .....	24
	Sources de revenu .....	26
3.6	Profil démographique .....	28
4.	CONCLUSION .....	32

ANNEXE 1 :

Collectivités comparables  
Méthodologie de sélection et résultats

## Sommaire

Les auteurs de politiques sont parfois confrontés à des questions difficiles quant à l'efficacité de leurs programmes, et se trouvent souvent dans l'impossibilité de déterminer exactement les progrès, le cas échéant, qu'un programme a permis de réaliser. En essayant d'établir de telles incidences, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a souvent été forcé d'évaluer les progrès réalisés dans les réserves en utilisant des indicateurs comparables pour l'ensemble de la population canadienne, étant donné le manque de renseignements plus précis. Par le passé, les comparaisons de ce genre ont donné lieu à de grands écarts dans les divers indicateurs, écarts qui soulignaient encore davantage la nécessité de déployer de plus grands efforts dans certains domaines.

Le présent rapport apporte une certaine contribution à ce débat en permettant de préciser les critères selon lesquels les progrès peuvent être évalués. Il contient les conclusions d'une étude réalisée en tenant compte de facteurs comme la taille et l'éloignement de la collectivité, en comparant les collectivités dans les réserves à des collectivités établies à l'extérieur des réserves présentant des caractéristiques similaires quant à l'emplacement et à l'importance de la population. La méthodologie mise à l'essai au cours de la présente étude s'est avérée efficace pour expliquer, dans une certaine mesure, l'écart observé entre les indicateurs dans les réserves et les indicateurs relatifs à l'ensemble de la population. L'étude révèle que même s'il y a des différences marquées entre les conditions socio-économiques de la population des réserves et celles des autres Canadiens, des écarts considérables sont attribuables à l'emplacement et à la taille de la collectivité. L'analyse regroupe les recensements de 1971, 1976, 1981 et 1986 et porte sur cinq grands domaines à savoir le logement, la scolarité, la population active, le revenu et les données démographiques générales.

Dans le domaine du logement, la méthodologie a permis d'expliquer 30 % de l'écart entre la proportion de ménages dans les réserves qui habitent un logement équipé d'un système de chauffage central et la proportion des ménages équipés d'un tel système dans l'ensemble du Canada. L'étude a mis au jour des améliorations similaires dans les niveaux de scolarité de la population dans les réserves et dans l'ensemble du Canada et cela était le plus remarquable pour les niveaux supérieurs de scolarité. Pour ce qui est des statistiques sur la population active, les rajustements qui tiennent compte de l'emplacement et de la taille de la collectivité expliquent 22 % des écarts observés entre les taux d'activité chez les hommes qui habitent dans les réserves et les hommes de l'ensemble du Canada et 44 % de l'écart entre les taux d'activité des femmes.

Au chapitre du revenu des particuliers, le rajustement qui tient compte de la taille et de l'emplacement de la collectivité explique près de la moitié de l'écart observé entre le revenu individuel moyen des Indiens qui habitent dans les réserves et le revenu individuel moyen de l'ensemble des Canadiens. La méthodologie utilisée a permis d'expliquer l'écart entre le revenu des femmes dans une plus grande proportion que l'écart entre le revenu des hommes. Il faut signaler que le revenu brut (avant impôt) a été utilisé pour établir les comparaisons. L'utilisation du revenu disponible (après impôt) pourrait rétrécir encore davantage les écarts observés.

L'étude a révélé que les habitants des réserves sont plus susceptibles de percevoir leur revenu sous forme de salaires et de paiements de transfert plutôt que de tirer un revenu d'un travail autonome ou d'autres sources. Une partie de l'écart observé entre les revenus des habitants des réserves et ceux de l'ensemble de la population peut être attribuée à l'emplacement et à la taille de la collectivité, par exemple, 31 % de l'écart dans le domaine des paiements de transfert.

En général, les conclusions de l'étude ont une incidence directe sur la formulation des politiques et des programmes. L'étude devrait permettre au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien de mieux cibler les politiques et les programmes afin de maximiser l'efficacité de la répartition des ressources et de leur utilisation.

## **1. INTRODUCTION**

### **1.1 GÉNÉRALITÉS**

Les statistiques sur les conditions socio-économiques des Indiens canadiens qui habitent dans les réserves ont généralement été comparées directement aux moyennes nationales. On a souvent dit de ces comparaisons, qui ont révélé des écarts considérables entre les Indiens dans les réserves et le Canadien moyen, qu'elles n'étaient pas appropriées puisque les Indiens dans les réserves vivent généralement dans de petites collectivités situées dans des régions rurales ou éloignées. Le présent rapport s'appuie sur une méthodologie unique qui présente une analyse comparative des indicateurs socio-économiques entre la population des réserves et celle des collectivités comparables. L'étude a été menée par la Direction de l'évaluation du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui a utilisé les données de Statistique Canada pour les quatre années de recensement suivantes : 1971, 1976, 1981 et 1986.

Les objectifs de l'étude et les méthodologies utilisées sont présentés ci-dessous. Le rapport comprend également un aperçu des conclusions selon divers indicateurs socio-économiques. On trouvera dans des documents en annexe de l'information descriptive détaillée sur les méthodologies utilisées durant l'étude et sur les résultats.

### **1.2 OBJECTIFS**

L'étude a été entreprise afin de comparer les statistiques socio-économiques sur les Indiens dans les réserves aux statistiques se rapportant aux Canadiens qui habitent des collectivités comparables. Il s'agit de collectivités similaires quant à la taille et à l'emplacement géographique. Ce sont également des entités juridiques, par exemple, des réserves, des municipalités, des villes, etc. La comparaison des données sur les Indiens dans les réserves aux données sur les collectivités comparables élimine l'incidence des facteurs tels que la taille et l'emplacement de la collectivité tout en permettant de quantifier leur importance approximative.

L'étude a pour objet de fournir de l'information à des fins de formulation de politiques et de mise en oeuvre de programmes grâce à une meilleure compréhension des facteurs déterminants des écarts entre les conditions socio-économiques de la population des réserves et celles de l'ensemble de la population canadienne.

### **1.3 STRUCTURE DU RAPPORT**

Le présent rapport donne un aperçu des méthodologies utilisées et des conclusions qui se dégagent de l'ensemble des données. Cet ensemble de données est structuré en fonction de cinq principales variables et des sous-variables connexes pour chacune des quatre années de recensement visées. De l'information descriptive détaillée sur la méthodologie et les conclusions du rapport est fournie dans les annexes ci-jointes : *Annexe 1 : Méthodologie de sélection des collectivités comparables et conclusions*; *Appendice 1 : Renseignements supplémentaires au sujet des indicateurs socio-économiques dans les réserves indiennes et dans les collectivités comparables au Canada, 1971-1986*, et *Appendice 2 : Tableaux de base requis, 1971-1986*.

## 2. MÉTHODOLOGIE

La méthodologie est conçue de façon à ce qu'on puisse établir des comparaisons socio-économiques entre la population des réserves et celle des collectivités comparables. Une description détaillée de cette méthodologie est fournie à l'annexe 1 du présent rapport. La méthodologie a été élaborée en deux phases. Durant la phase I, on a établi une méthodologie en vue de choisir des collectivités comparables<sup>1</sup>. Les collectivités comparables étaient choisies si elles répondaient aux critères suivants:

- elles étaient situées dans la même région géographique (c'est-à-dire dans la même division de recensement (DR) que les réserves. Ce critère est retenu pour faire en sorte que la ou les réserves indiennes d'une région donnée soient comparées à des collectivités plus susceptibles d'afficher des structures politiques et socio-économiques similaires;
- la taille de la population de ces collectivités était semblable à la taille de la population des réserves indiennes situées à l'intérieur de la DR. Ce critère sert à accroître la similarité entre d'éventuels marchés de produits et de facteurs dans les réserves indiennes et les collectivités comparables ainsi qu'entre les structures politiques et socio-économiques; et
- les collectivités étaient des entités structurées (par exemple, municipalité, village). Ainsi, il est plus probable que les deux types de collectivité offrent des possibilités d'épanouissement économique similaires et présentent des contraintes juridiques et géographiques comparables.

La phase II de l'étude englobait le processus de sélection proprement dit, c'est-à-dire que les réserves indiennes participant au recensement étaient systématiquement jumelées à des collectivités comparables. Pour ce faire, on a élaboré un algorithme permettant d'élargir les critères relatifs à la population et à la région géographique jusqu'à ce qu'on trouve une ou plusieurs collectivités comparables. Les résultats de cette application, notamment une liste détaillée des sélections de collectivités, sont publiés dans un document qui accompagne la présente étude<sup>2</sup>.

Avant de choisir des collectivités comparables, des descriptions statistiques des réserves indiennes ont été établies afin d'orienter la recherche. Toutes les réserves indiennes ont été regroupées par division de recensement et par province afin de déterminer l'écart moyen et l'écart-type des populations dans les réserves indiennes à l'intérieur de chacune de ces deux unités géographiques. Ensuite, nous avons élaboré six intervalles de population acceptables qui permettent un élargissement incrémental à l'intérieur d'un secteur de sélection jusqu'à ce que l'on puisse trouver une ou plusieurs collectivités comparables.

La recherche des collectivités comparables s'est faite par étape en utilisant tour à tour les six critères de population jusqu'à ce qu'au moins une collectivité comparable soit circonscrite pour les réserves indiennes situées dans la DR correspondante. Si la recherche ne permettait pas de trouver des collectivités de taille comparable dans le secteur de sélection, le prochain secteur de sélection en importance a servi à la recherche. Le tableau I, à la page suivante, fournit l'algorithme qui a servi à la sélection.

---

<sup>1</sup> D.J. Caron, *Méthodologies pour la comparaison des conditions socio-économiques*, Direction de l'évaluation, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, juin 1988.

<sup>2</sup> D.J. Caron et T. Bradscombe, *Methodology and Results of Selecting Non-Indian Communities for the Community Comparison Project*, Direction de l'évaluation, ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, février 1990.

<b>Tableau I. Fourchettes de population admissibles pour la sélection des collectivités comparables - Algorithme de sélection</b>	
Méthodologie originale (M0) :	Sélectionner toutes les collectivités ayant une population à l'intérieur d'un écart-type par rapport à la population moyenne des réserves indiennes dans la division de recensement (DR).
Première modification (M1) :	Sélectionner toutes les collectivités dont la population se situe à l'intérieur de deux écarts-types par rapport à la population moyenne des réserves indiennes dans la DR.
Deuxième modification (M2) :	Sélectionner toutes les collectivités dont la population se situe dans l'intervalle de la population moyenne des réserves indiennes de la DR, plus ou moins le produit du coefficient de variation des populations hors réserve dans la province et la population moyenne des réserves dans cette division de recensement.
Troisième modification (M3) :	Sélectionner toutes les collectivités dont la population se situe dans l'intervalle de la population moyenne des réserves indiennes, plus ou moins deux fois le produit du coefficient de variation de la population vivant à l'extérieur des réserves dans la province et la population moyenne des réserves indiennes dans la DR.
Quatrième modification (M4) :	Sélectionner toutes les collectivités dont la population se situe à l'intérieur d'un écart-type de la population moyenne des réserves indiennes dans la province.
Cinquième modification (M5) :	Sélectionner toutes les collectivités dont la population se situe à l'intérieur de deux écarts-types de la population moyenne des réserves indiennes dans la province.

### **Résultats de la sélection**

Pour les quatre années de recensement, 90 % de toutes les collectivités sélectionnées étaient situées dans les mêmes divisions de recensement que les réserves indiennes auxquelles on devait les comparer, 8 % de ces collectivités étaient situées dans des divisions de recensement adjacentes, et 2 % ont été sélectionnées à l'échelle de la province.

À l'intérieur de la fourchette établie pour la méthodologie originale, nous avons sélectionné 46 % des collectivités comparables; la première modification a permis de sélectionner 2 % des collectivités, la deuxième modification, 38 %, la troisième modification, 3 %, la quatrième modification, 9 %, et la cinquième modification, 2 %. Dans l'ensemble, près de 80 % des collectivités sélectionnées étaient situées dans la même DR et avaient des populations qui se situaient à l'intérieur de l'intervalle de la deuxième modification.

### **Indicateurs socio-économiques**

Après la sélection des collectivités comparables, nous avons comparé les conditions moyennes retrouvées dans les réserves, dans les collectivités comparables et dans l'ensemble du pays, à l'aide des cinq principales catégories d'indicateurs socio-économiques suivantes : structure démographique, logement, scolarité, structure du marché du travail et revenu personnel. Les cinq catégories ont été regroupées en un plus petit nombre de sous-indicateurs pertinents afin de simplifier les comparaisons.

Pour chaque division de recensement qui contient au moins une réserve indienne, les valeurs des indicateurs provenant de chaque groupe de réserves et de chaque groupe de collectivités comparables ont été regroupées aux échelles provinciale et nationale. Les comparaisons ne sont pas présentées pour la division de recensement parce que cela pourrait compromettre le caractère confidentiel des renseignements personnels. Les valeurs des indicateurs pour chacune de ces collectivités sont

ensuite présentées de l'une des trois façons suivantes, selon la nature de l'indicateur : les valeurs réelles (ou le nombre de personnes); les valeurs moyennes (ou le nombre moyen de personnes); ou le pourcentage de la population.

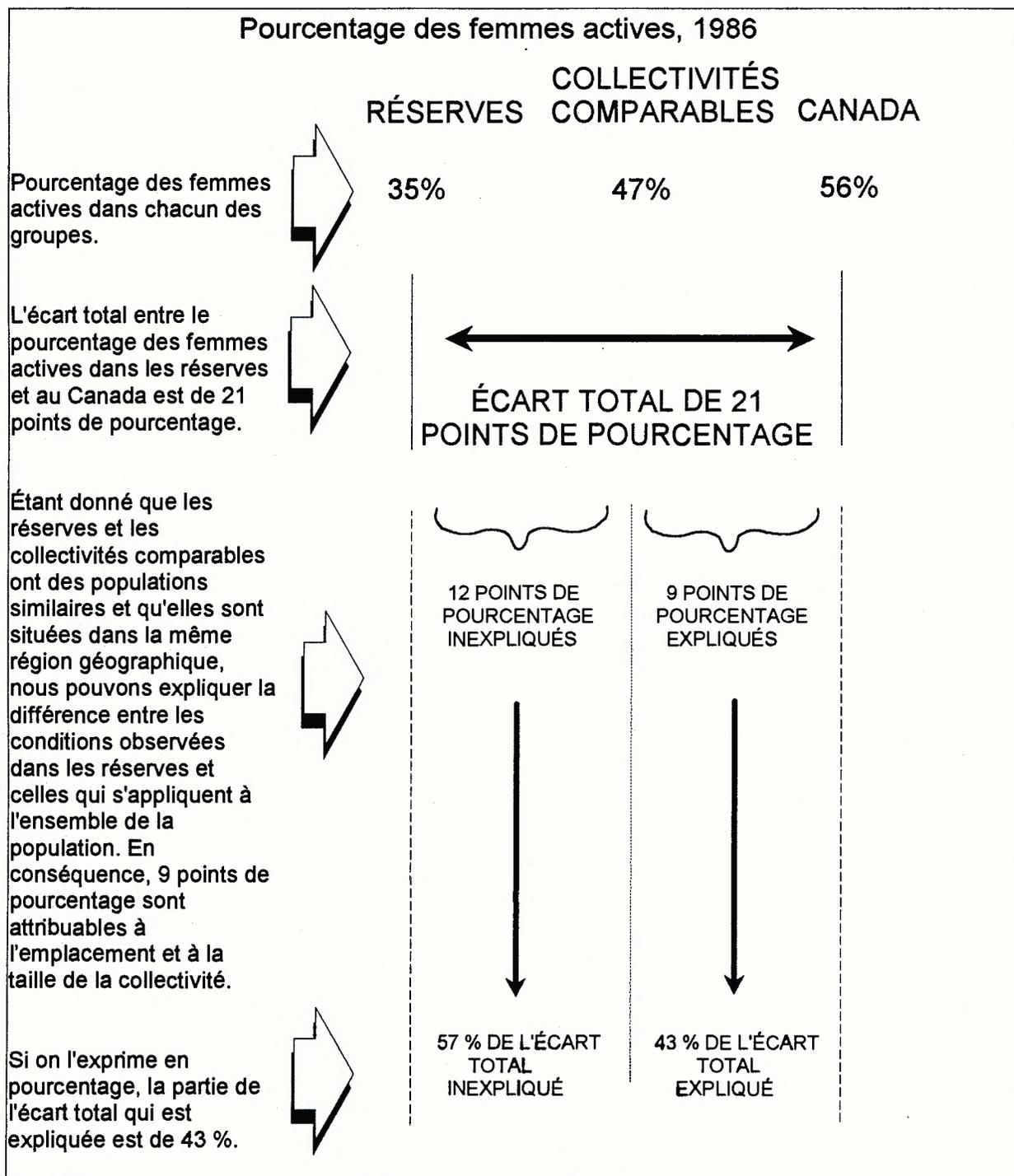
### ***Considérations méthodologiques***

Les données de recensement sont une source idéale pour l'analyse puisqu'elles fournissent des données exhaustives sur les conditions socio-économiques d'un nombre considérable de Canadiens. Comme dans tout ensemble de données toutefois, il existe certaines lacunes. La principale lacune de la présente étude est reliée au recensement de 1986; en effet, la participation de la population indienne est incomplète, 136 réserves indiennes représentant approximativement 45 000 personnes n'ayant pas été recensées. Il importe toutefois de reconnaître que ces réserves sont parmi les plus prospères et qu'en conséquence, l'incidence de leur exclusion du recensement de 1986 entraîne une sous-estimation des conditions dans les réserves.

### ***Interprétation des conclusions***

De toute évidence, il faut être prudent lorsqu'on étudie des tendances sur une période de quinze ans en utilisant seulement quatre ensembles de données ponctuelles, puisque les événements significatifs survenus peu avant un recensement ou l'insuffisance de données (par exemple les problèmes du recensement de 1986 susmentionnés) pourraient camoufler les tendances sous-jacentes. Cela est particulièrement le cas pour les statistiques sur le chômage; par exemple, si la période précédant le recensement était marquée par une récession, cette situation pourrait dissimuler une tendance pluriannuelle couvrant une période pour laquelle on ne dispose d'aucune donnée. En d'autres mots, les données permettent d'établir des tendances à long terme; elles doivent donc être analysées en ce sens. L'ajout d'autres données ponctuelles réalisé grâce à l'inclusion du recensement de 1991, par exemple, pourrait donner plus de poids à l'utilisation des données à des fins d'établissement des tendances à long terme.

La figure de la page suivante fournit un exemple de la façon dont certaines des conclusions du présent rapport sont présentées. La figure illustre le pourcentage des femmes actives à l'intérieur de chacun des trois groupes de population, c'est-à-dire dans les réserves, collectivités comparables, et l'ensemble de la population canadienne. Comme l'illustre la figure, 43 % de l'écart entre la proportion de femmes actives dans les réserves et dans l'ensemble du Canada s'explique lorsque nous remplaçons l'ensemble de la population canadienne par la population dans des collectivités comparables. Cette partie de l'écart est expliquée parce que nous savons comment la population dans les collectivités comparables diffère de la population nationale (c'est-à-dire par l'emplacement géographique et la taille de la population de la collectivité). Le reste de l'écart (57 %) entre la population dans les réserves et celle du Canada dans son ensemble reste inexpliqué, car il existe des différences entre les caractéristiques de la population dans les réserves et celles de la population des collectivités comparables, différences qui ne peuvent s'expliquer seulement par l'emplacement et la taille de la population.



### 3. CONCLUSIONS

La présente section donne un aperçu détaillé des conclusions de l'étude. La première partie donne un aperçu de la mesure dans laquelle l'emplacement et la taille de la collectivité expliquent l'écart entre la population dans les réserves et la population canadienne dans son ensemble pour les indicateurs socio-économiques clés. Les conclusions se rapportant précisément aux cinq principaux indicateurs socio-économiques, ainsi que leurs sous-indicateurs, sont présentés.

#### 3.1 APERÇU DE CERTAINS INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES, 1986

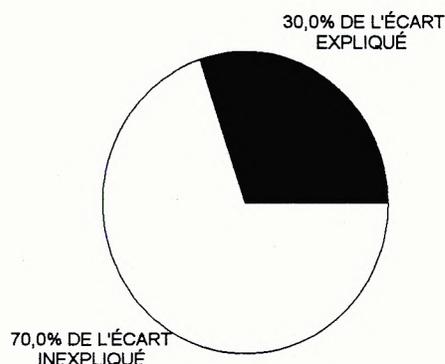
La mesure dans laquelle la taille de la collectivité et son emplacement expliquent les différences entre les niveaux observés dans les réserves et pour l'ensemble du Canada varie selon l'indicateur choisi. On trouvera ci-dessous une sélection d'indicateurs présentés selon la mesure dans laquelle l'écart peut être expliqué dans la présente étude.

Mesure dans laquelle l'écart entre les conditions dans les réserves et au Canada est expliqué par la taille et l'emplacement de la collectivité.

#### LOGEMENT

##### Ménages dotés d'un système de chauffage central

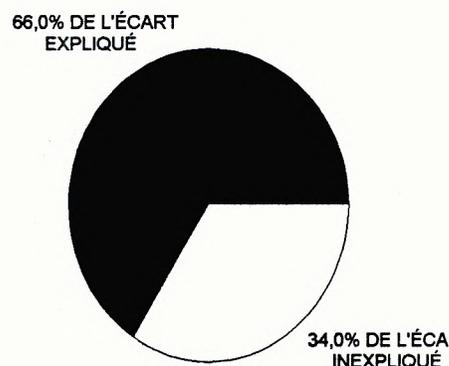
Soixante-huit pour cent des ménages dans les réserves sont dotés d'un système de chauffage central contre 87 % des ménages dans les collectivités comparables et 95 % des ménages dans l'ensemble du Canada. L'inclusion des collectivités comparables permet d'expliquer 30 % de l'écart entre les pourcentages dans les réserves et dans l'ensemble du Canada, en se fondant sur l'emplacement et la taille de la collectivité.



#### SCOLARITÉ

##### Études universitaires

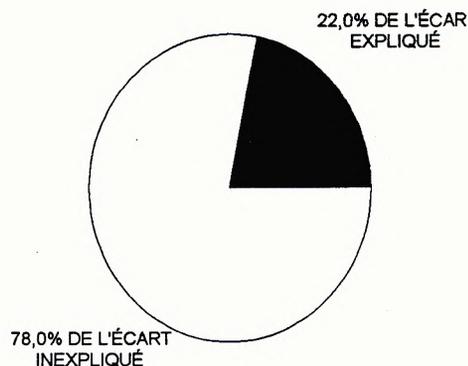
Les statistiques révèlent que 5,8 % de la population dans les réserves a fait des études universitaires contre 10 % dans les collectivités comparables et 18,4 % pour le Canada dans son ensemble. L'écart de 12,5 points de pourcentage entre les taux de scolarité dans les réserves et à l'échelle nationale s'explique dans une proportion de 66 % par la taille et l'emplacement de la collectivité; 34 % de l'écart demeure inexpliqué.



**POPULATION ACTIVE**

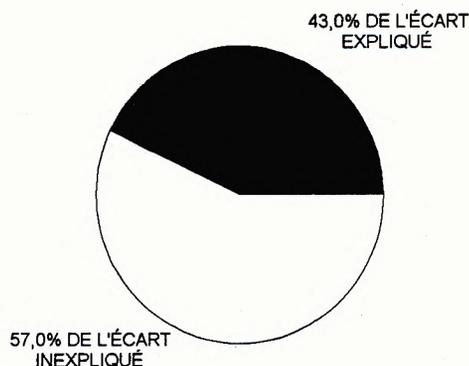
*Population active masculine*

Dans les réserves, la population active masculine compte pour 55 % de la population. Dans les collectivités comparables, la population active masculine s'établit à 73 % et dans l'ensemble du pays, à 78 %. L'écart de 23 points de pourcentage entre la population active masculine dans les réserves et celle de l'ensemble du pays s'explique par la taille et l'emplacement de la collectivité; 78 % de cet écart demeure inexpliqué.



*Population active féminine*

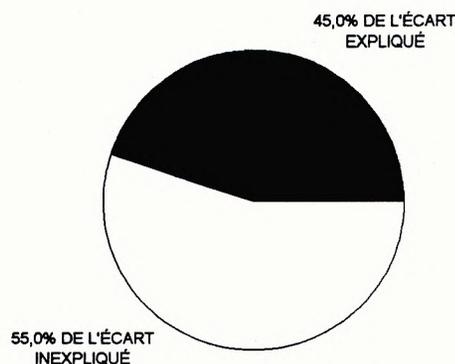
Dans les réserves, la population active féminine est de 35 %, comparativement à 47 % dans les collectivités comparables et à 56 % dans l'ensemble du pays. La taille et l'emplacement de la collectivité permettent d'expliquer 43 % de l'écart de 21 % observé entre la population active féminine dans les réserves et à l'échelle nationale; 57 % de cet écart demeure inexpliqué.



**REVENU**

*Revenu moyen toutes sources confondues*

Dans les réserves, en 1985, le revenu moyen toutes sources confondues était de 10 200 \$; dans les collectivités comparables, il s'établissait à 14 600 \$ et dans l'ensemble du pays, à 18 200 \$. La taille et l'emplacement de la collectivité permettent d'expliquer 45 % de l'écart de 8 000 \$ entre le revenu moyen de la population dans les réserves et celui de l'ensemble de la population; 55 % de cet écart demeure inexpliqué.



### 3.2 PROFIL DU LOGEMENT

- En moyenne, il y a plus de personnes par ménage dans les réserves qu'il y en a dans les collectivités comparables et dans l'ensemble du Canada. Le rajustement en fonction de l'emplacement géographique et la taille de la population ne permet pas d'expliquer cet écart.
- Le pourcentage de ménages comprenant une famille de recensement est presque identique dans les réserves et dans les collectivités comparables, tandis que le nombre de ménages regroupant deux familles de recensement est plus élevé dans les réserves que dans les collectivités comparables ou dans l'ensemble du Canada.
- L'emplacement et la taille de la collectivité expliquent approximativement 30 % de l'écart entre le pourcentage de ménages dotés d'un système de chauffage central dans les réserves et le pourcentage de ces mêmes ménages dans l'ensemble du Canada.

#### Nombre moyen de personnes par logement

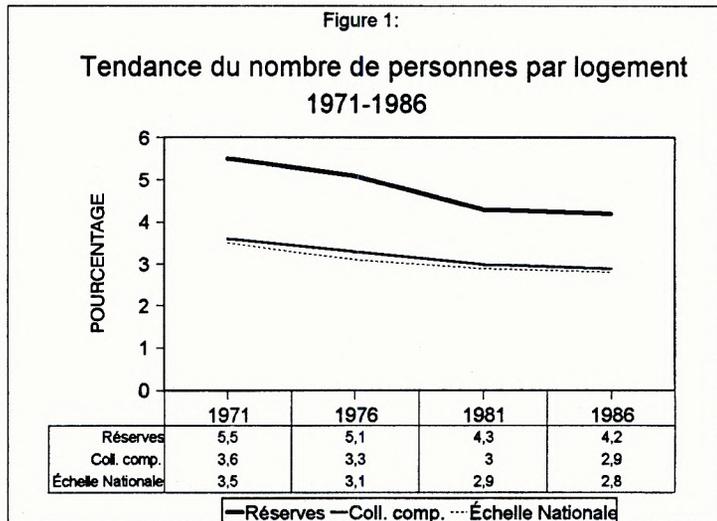
- Entre 1971 et 1986, le nombre moyen de personnes par ménage a diminué pour chacun des trois groupes. L'emplacement et la taille de la collectivité ne permettent pas d'expliquer l'écart enregistré à ce chapitre entre les réserves et le Canada dans son ensemble.

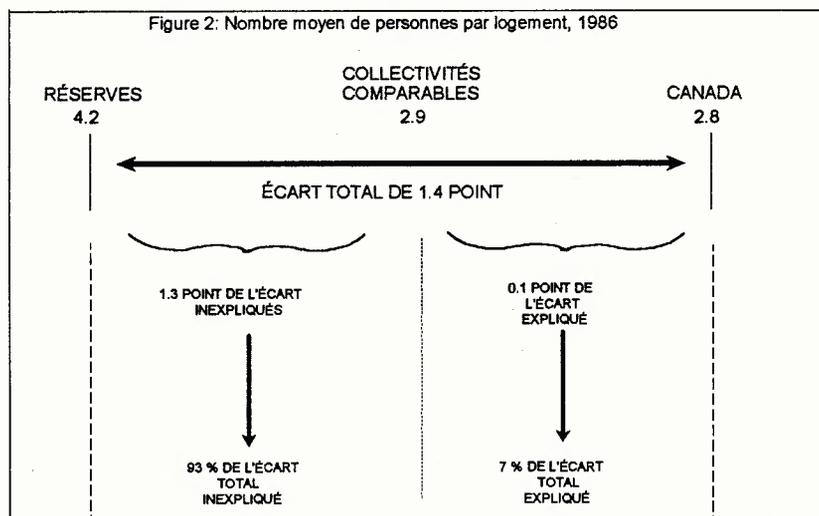
La figure 1 donne un aperçu du nombre moyen de personnes par logement entre 1971 et 1986. Comme l'illustre la figure, le nombre moyen de personnes par logement est plus élevé dans les réserves.

Le nombre moyen de personnes par logement a diminué au cours de la période de quinze ans dans les trois groupes. Toutefois, c'est dans les réserves que la diminution a été la plus marquée. [Réserves : 23,6 %; collectivités comparables : 19,4 %; échelle nationale : 20,0 %.] Toutefois, en 1986, le nombre de personnes par ménage dans les réserves s'établissait approximativement à 1,5 fois le nombre de personnes par ménage dans les collectivités comparables et dans l'ensemble de la population canadienne.

La figure 2 présente un aperçu du nombre moyen de personnes par logement en 1990 dans les réserves, dans les collectivités comparables et dans l'ensemble du Canada. En moyenne, il y a 4,2 personnes par logement dans les réserves, 2,9 personnes par logement dans les collectivités comparables et 2,8 personnes dans l'ensemble du Canada. En moyenne, le nombre de personnes par logement est moins élevé dans les collectivités comparables et dans l'ensemble du pays que dans les réserves, dans des proportions de 1,3 et 1,4 % respectivement.

Le rajustement en fonction de l'emplacement géographique et de la taille de population en comparant le nombre moyen de personnes par logement dans les réserves au nombre moyen de personnes par logement dans les collectivités comparables ne permet pas d'expliquer cet écart.





#### Familles de recensement par ménage

- **Le pourcentage de ménages qui renferment une famille de recensement ou une famille hors recensement est presque identique dans les réserves et dans les collectivités comparables<sup>3</sup>.**
- **Le pourcentage de ménages qui regroupent deux familles de recensement est plus élevé dans les réserves que dans l'ensemble de la population canadienne et dans les collectivités comparables. La taille de la collectivité et son emplacement ne sont pas reliés à cet écart.**

En 1986, le pourcentage des ménages qui renferment une famille de recensement ou une famille hors recensement est presque identique dans les réserves et dans les collectivités comparables. Dans les réserves, le pourcentage de ménages qui renferment une famille de recensement est de 76 % et il s'établit à 77 % dans les collectivités comparables. Dans l'ensemble du Canada, ce pourcentage s'établit à 73 %. Le pourcentage de ménages non familiaux est similaire dans les trois groupes : 23 % dans les réserves et dans les collectivités comparables et 26 % dans l'ensemble du Canada.

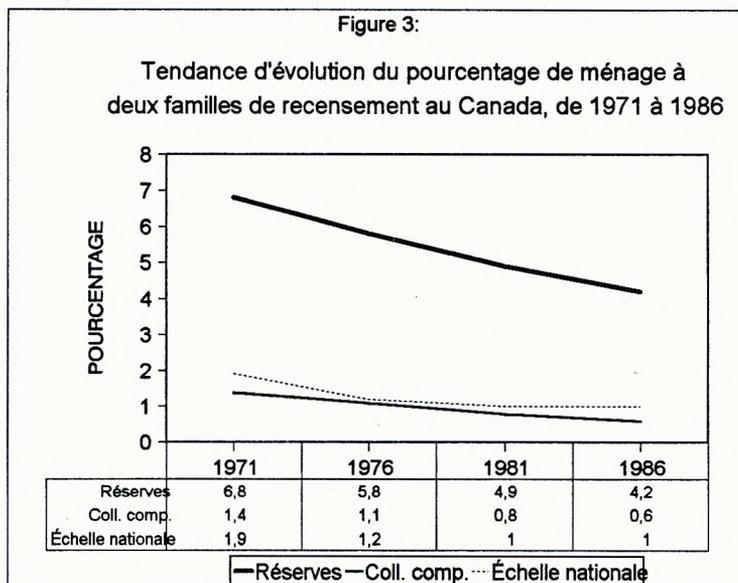
La figure 3 présentée à la page suivante illustre que même si le pourcentage de ménages à deux familles de recensement est faible (4,2 % dans les réserves, 0,6 % dans les collectivités comparables, 1 % à l'échelle nationale), il est beaucoup plus élevé dans les réserves.

<sup>3</sup>

Une famille de recensement désigne une famille composée d'un époux et d'une épouse (avec ou sans enfants jamais mariés, peu importe leur âge), ou un parent seul, peu importe son état matrimonial, avec un ou plusieurs enfants jamais mariés, peu importe leur âge, vivant dans le même logement. Un ménage non familial désigne une personne ou un groupe de personnes vivant dans le même logement, mais sans pour autant former une famille de recensement.

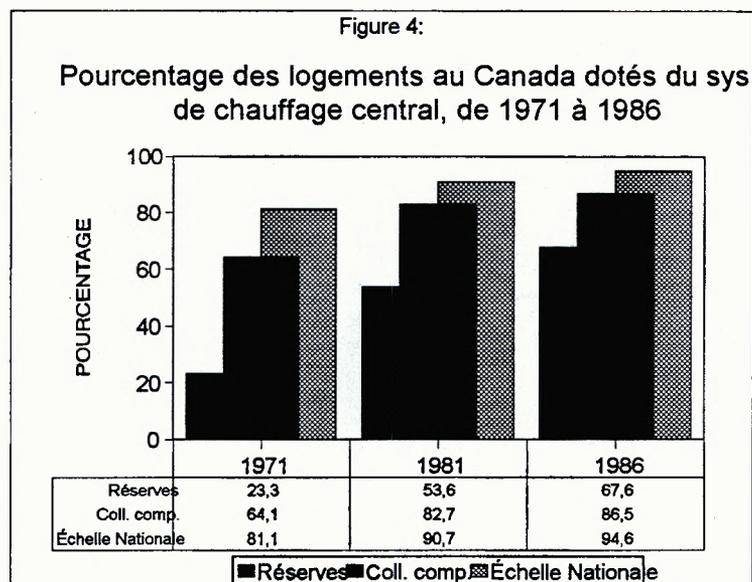
La taille et l'emplacement de la collectivité ne permettent pas d'expliquer cet écart dans les pourcentages de ménages à deux familles de recensement, puisque les données pour les collectivités comparables sont similaires aux données pour le Canada dans son ensemble.

En 1986, le pourcentage de logements habités par des ménages regroupant trois familles de recensement s'établissait à 0,02 % dans les réserves, à 0,03 % pour le Canada dans son ensemble et à zéro pour les collectivités comparables.



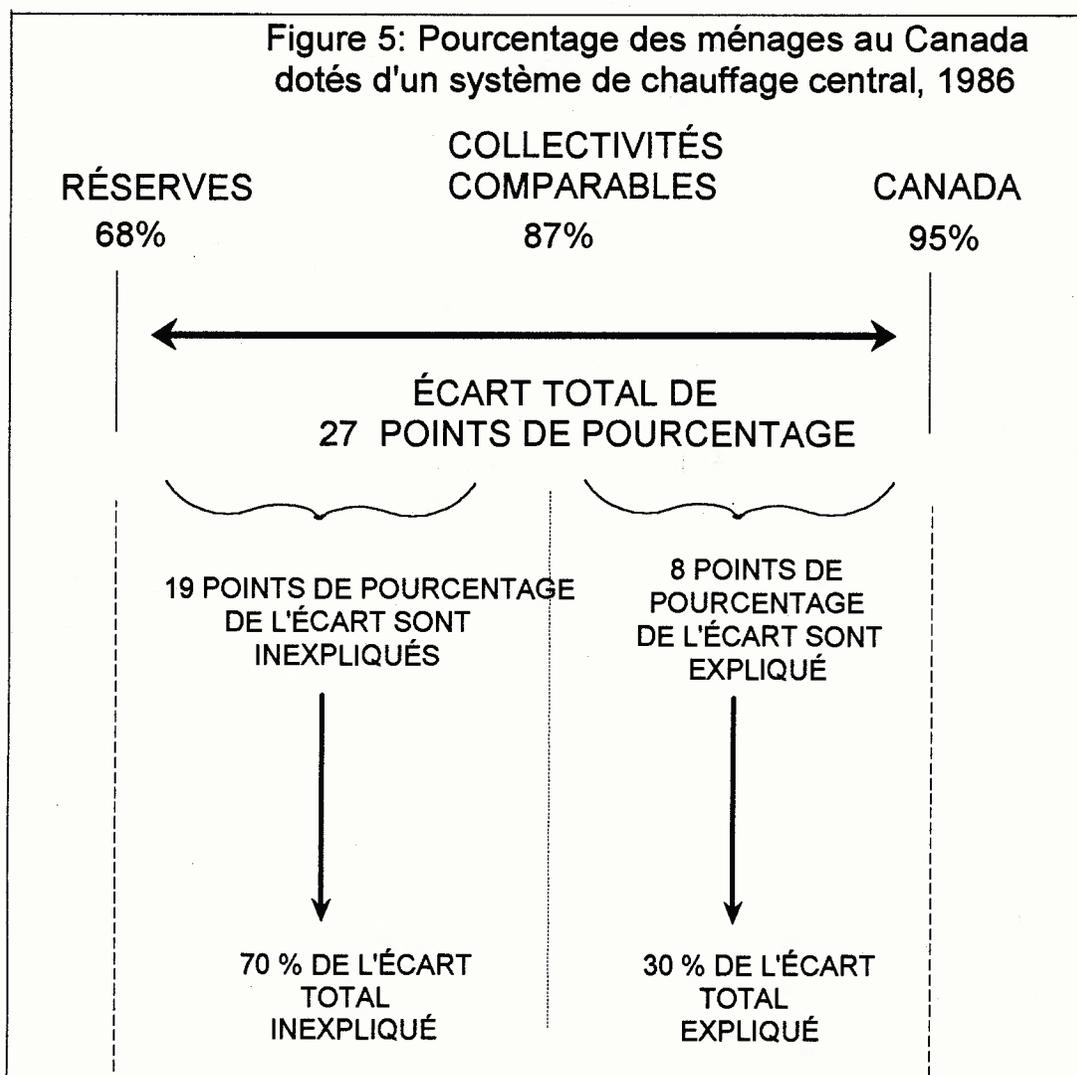
*Indicateur relatif au système de chauffage central*

- **Le pourcentage de logements dotés de système de chauffage central dans les réserves a considérablement augmenté depuis 1971. Toutefois, même en 1986, des écarts considérables demeurent entre les taux dans les réserves et ceux qui se rapportent aux collectivités comparables et à l'ensemble du Canada.**
- **En se fondant sur une analyse des données relatives à des collectivités comparables, la taille de la collectivité et son emplacement expliquent environ 30 % de l'écart entre le pourcentage de logements dotés d'un système de chauffage central dans les réserves et dans l'ensemble du Canada.**



La figure 4 donne le pourcentage de logements dotés d'un système de chauffage central pour les trois groupes de population entre 1971 et 1986. En 1971, 23,3 % des logements dans les réserves étaient dotés d'un système de chauffage central, contre 64,1 % des logements dans les collectivités comparables et 81,1 % des logements à l'échelle nationale. En 1986, le taux dans les réserves s'établissait à 67,6 % contre 86,5 % pour les collectivités comparables et 94,6 % à l'échelle nationale.

Comme le révèle la figure 5, dans ce cas, la taille de la collectivité et son emplacement expliquent environ un tiers de l'écart, si l'on se fonde sur une analyse des données relatives aux collectivités comparables.



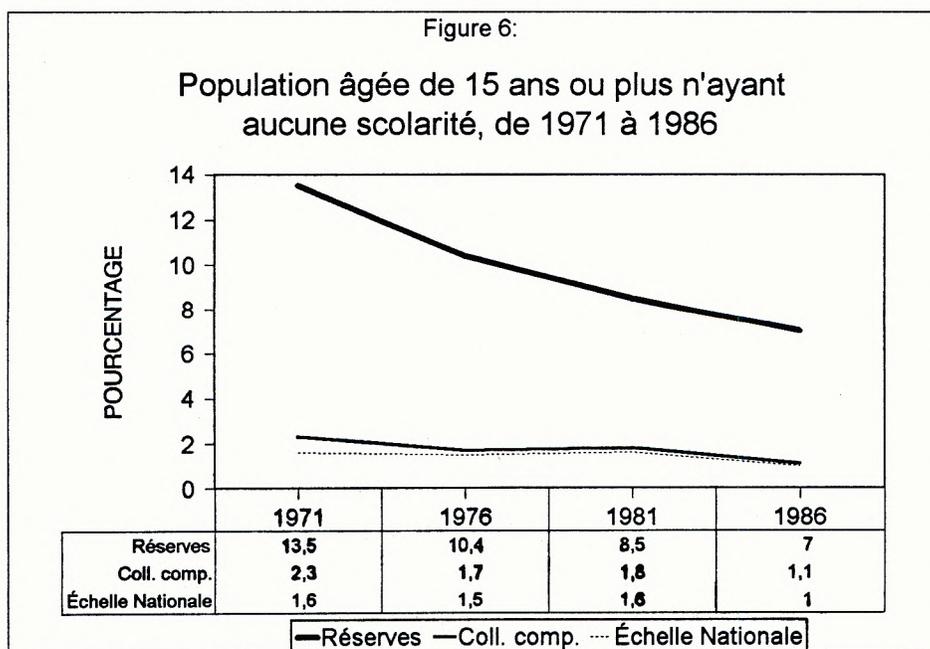
### 3.3 PROFIL DE LA SCOLARITÉ

- Les niveaux de scolarité de la population vivant dans les réserves sont à la hausse, comme ils le sont dans les collectivités comparables et dans l'ensemble du pays.
- Dans la plupart des cas, la taille de la collectivité et son emplacement peuvent expliquer une partie considérable de l'écart entre les niveaux de scolarité de la population dans les réserves et dans l'ensemble du pays.

#### Aucune scolarité

- La taille et l'emplacement de la collectivité ne permettent pas d'expliquer le pourcentage de la population dans les réserves qui n'a aucune scolarité.

On trouvera à la figure 6 le pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus n'ayant aucune scolarité, et ce, pour chacun des trois groupes de population. Même si le pourcentage des personnes dans les réserves qui n'ont aucune scolarité a baissé considérablement au cours de la période visée (1971 : 13,5 %; 1986 : 7,0 %), il reste plus élevé que le pourcentage dans les collectivités comparables ou au Canada en général. En 1986, le pourcentage de personnes n'ayant aucune scolarité était de 1 % tant dans les collectivités comparables que dans l'ensemble du Canada.

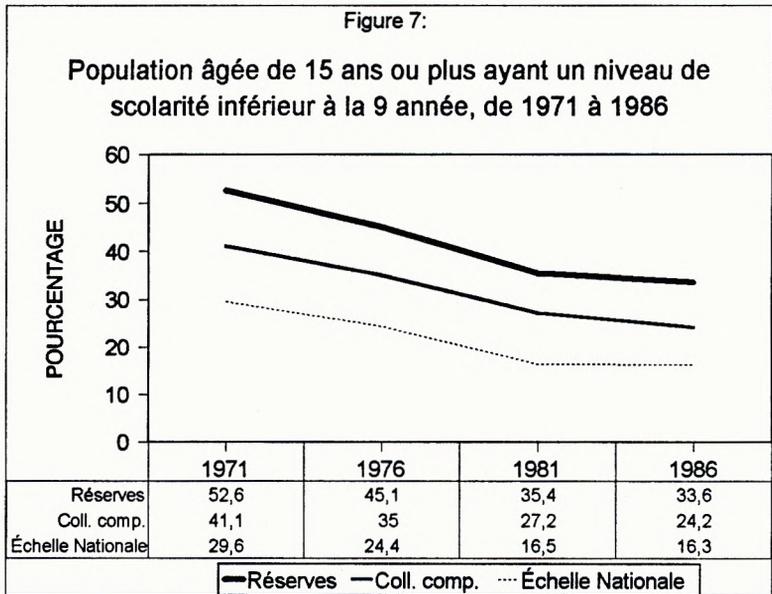


Niveau de scolarité inférieur à la 9<sup>e</sup> année

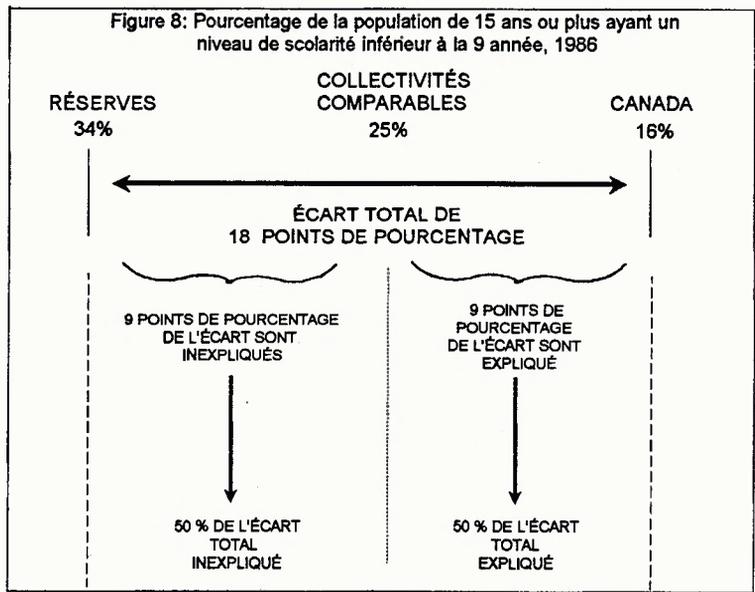
- La taille et l'emplacement de la collectivité sont à l'origine des 50 % d'écart entre le pourcentage de la population ayant un niveau de scolarité inférieur à la 9<sup>e</sup> année dans les réserves et dans l'ensemble du Canada.

Comme le révèle la figure 7, en ce qui concerne la population âgée de 15 ans ou plus ayant un niveau de scolarité inférieur à la 9<sup>e</sup> année, les trois groupes ont connu une baisse au cours de la période visée.

Dans les réserves comme dans les collectivités comparables, le taux de la population ayant moins d'une 9<sup>e</sup> année de scolarité est supérieur à la population nationale. L'écart entre les chiffres pour les réserves et l'ensemble du pays est demeuré deux fois plus important que l'écart entre les collectivités comparables et l'ensemble du Canada.



Comme l'illustre la figure 8, pour l'année de recensement 1986, il y a un écart de 18 points de pourcentage en ce qui a trait au nombre de personnes ayant un niveau de scolarité inférieur à la 9<sup>e</sup> année entre les populations dans les réserves et l'ensemble de la population canadienne. Neuf pour cent de cet écart s'explique lorsque l'on établit la comparaison avec des collectivités comparables en tenant compte de la région géographique et de la taille de la population. Les 9 % qui restent demeurent inexpliqués.



**Niveau de scolarité - de la 9<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> année**

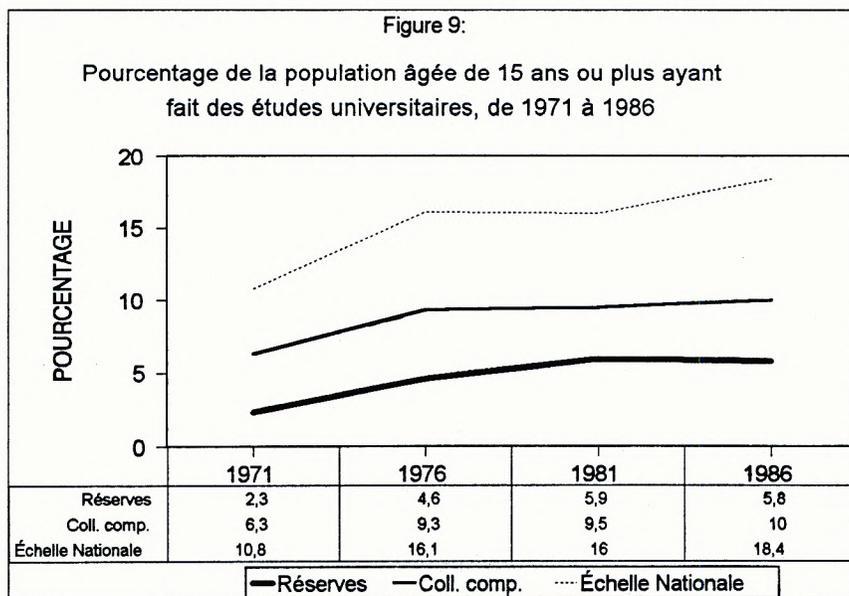
- **En 1986, la proportion des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans les réserves qui ont terminé des études secondaires, de la 9<sup>e</sup> à la 13<sup>e</sup> année, se rapproche de la proportion pour l'ensemble de la population, tandis que le niveau de scolarité dans les collectivités comparables dépasse celui des deux autres groupes de population.**

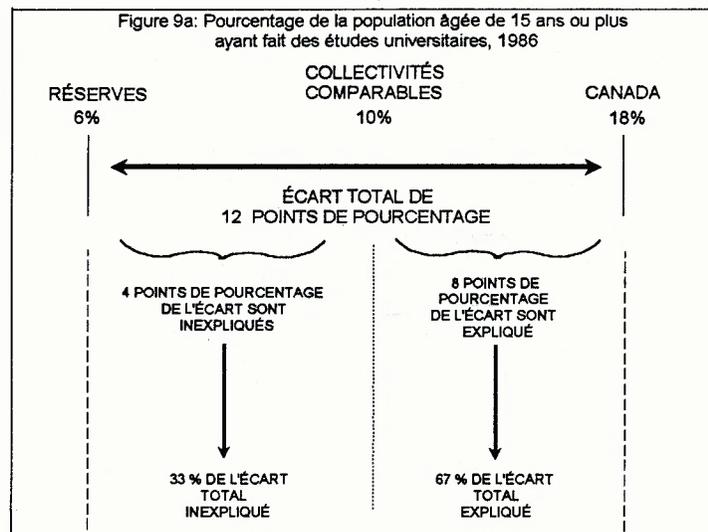
En 1971, le pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus vivant dans les réserves qui avaient un niveau de scolarité situé entre la 9<sup>e</sup> et la 13<sup>e</sup> année était inférieur aux mêmes pourcentages dans le groupe témoin ou dans l'ensemble de la population (réserves : 24,9 %; collectivités comparables : 37,7 %; Canada : 41,5 %). En 1986, l'écart entre les trois groupes était d'au plus cinq points de pourcentage; l'écart le plus faible a été observé entre les populations dans les réserves et à l'échelle nationale, tandis que la population des collectivités comparables affichait le pourcentage le plus élevé (réserves : 38,4 %; collectivités comparables : 43,4 %; Canada : 39,9 %).

**Études universitaires**

- **Au chapitre des études universitaires, l'emplacement géographique et la taille de la population expliquent approximativement 67 % de l'écart entre les niveaux observés dans les réserves et à l'échelle nationale.**

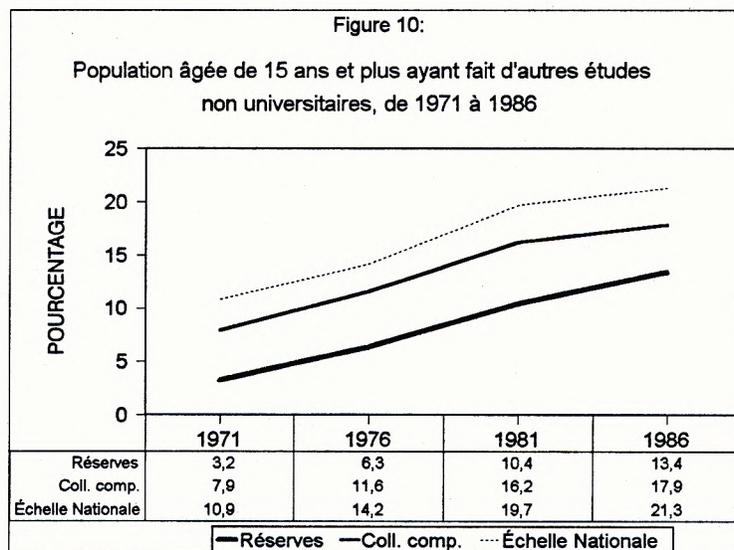
La figure 9 donne un aperçu du pourcentage de la population ayant fait des études universitaires pour chacun des groupes de population à l'étude. Comme le montre le graphique, le pourcentage de la population ayant fait certaines études universitaires a augmenté dans les réserves entre 1971 et 1986. Même si ce pourcentage demeure inférieur pour la population des réserves par rapport aux collectivités comparables et à l'ensemble du Canada, l'emplacement géographique et la taille de la collectivité expliquent une partie considérable de l'écart entre les niveaux observés dans les réserves et à l'échelle nationale, comme l'illustre la figure 9a à la page suivante. Toutefois, les personnes qui habitent dans les réserves et dans les collectivités comparables sont beaucoup moins susceptibles d'avoir fait des études universitaires que la population canadienne en général.





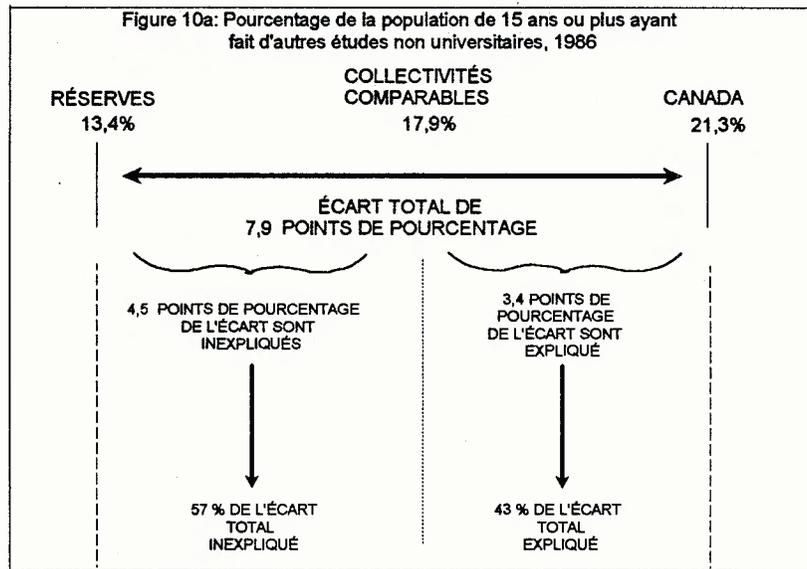
**Études non universitaires**

- La taille et l'emplacement de la collectivité sont à l'origine de l'écart d'environ 43 % entre le pourcentage de personnes ayant fait d'autres études non universitaires (c'est-à-dire collège communautaire, cégep) dans les réserves et dans l'ensemble du Canada.
- Dans les trois groupes, on a observé une augmentation du pourcentage de la population ayant fait des études non universitaires.



La figure 10 donne le pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus ayant fait d'autres études non universitaires pour les trois groupes de population entre 1971 et 1986.

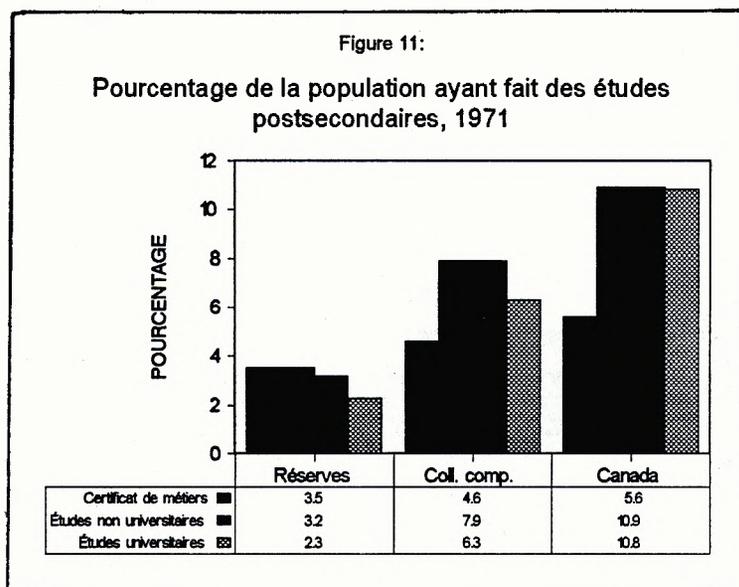
Au cours de cette période de quinze ans, la proportion de la population ayant fait d'autres études non universitaires a doublé pour les collectivités comparables et l'ensemble du Canada; dans les réserves, cette proportion a quadruplé. En 1986, le pourcentage de la population ayant fait des études non universitaires s'établissait à 13,4 % dans les réserves, à 17,9 % dans les collectivités comparables, et à 21,3 % dans l'ensemble du pays. La taille et l'emplacement de la collectivité expliquent 43 % de l'écart de 7,9 points de pourcentage entre la population des réserves et l'ensemble de la population, comme l'indique la figure 10a à la page suivante.



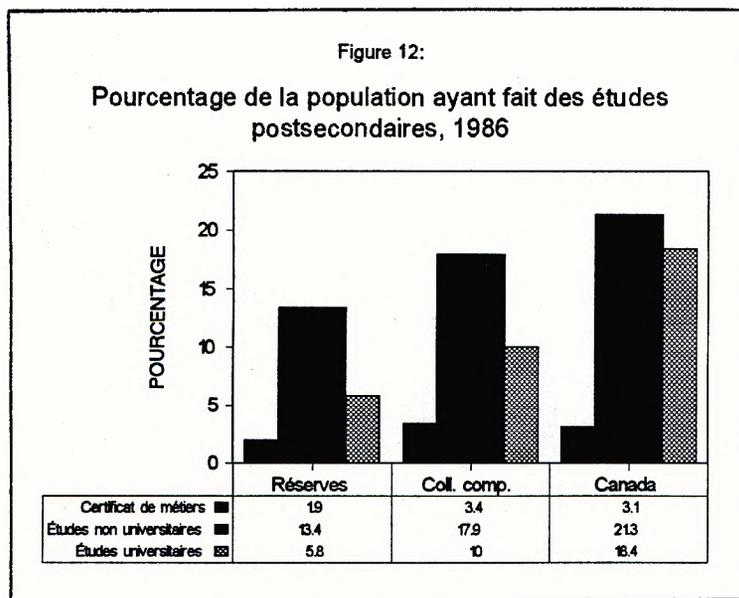
#### Études postsecondaires — Composition

- En 1971, la majorité des personnes habitant dans les réserves ayant fait des études postsecondaires avaient obtenu un certificat d'une école de métiers. En 1986, les personnes ayant fait des études non universitaires représentaient le plus important pourcentage, suivies des personnes ayant fait des études universitaires, puis des diplômés d'une école de métiers.

Les figures 11 et 12 de la page suivante présentent la répartition de la population ayant fait des études postsecondaires en 1971 et en 1986 pour chaque groupe de population. En 1971, le pourcentage de la population dans les réserves ayant fait des études postsecondaires se répartissait ainsi : certificat d'une école de métiers, 3,5 %, études non universitaires, 3,2 % et études universitaires, 2,3 %. Durant la même période, dans les collectivités comparables, 7,9 % de la population avait fait des études non universitaires, 6,3 % de la population avait fait des études universitaires et 4,6 % avait reçu un certificat d'une école de métiers. Dans l'ensemble du Canada, en 1971, il y avait une répartition égale des personnes ayant fait des études non universitaires (10,9 %) et des personnes ayant fait des études universitaires (10,8 %). Les personnes ayant reçu un diplôme d'une école de métiers représentaient 5,6 % de la population canadienne totale.



En 1986, toutefois, la répartition du pourcentage de la population dans les réserves qui avait fait des études postsecondaires était la suivante : études non universitaires, 13,4 %, études universitaires, 5,8 %, diplôme d'une école de métiers, 1,9 %. En 1986, dans les collectivités comparables, la majorité de la population qui avait poursuivi ses études avait fait d'autres études non universitaires, soit 17,9 %; 10 % de la population avait fait des études universitaires et 3,4 % avait obtenu un diplôme d'une école de métiers. Dans l'ensemble du pays, il y a eu un certain glissement de la répartition égale entre les études universitaires et non universitaires : en effet, 21,3 % de tous les Canadiens avaient fait des études non universitaires, 18,4 % avaient fait des études universitaires et 3,1 % avaient obtenu un diplôme d'une école de métiers.



### 3.4 PROFIL DE LA POPULATION ACTIVE

- La taille et l'emplacement de la collectivité sont à l'origine des 22 % d'écart entre le pourcentage de la population active masculine dans les réserves et les taux observés dans l'ensemble du Canada, ainsi que des 44 % d'écart entre les pourcentages de la population active féminine dans les deux groupes de population à l'étude.
- Pour ce qui est du taux de chômage, la taille de la collectivité et son emplacement sont à l'origine des 14 % d'écart entre le taux observé dans les réserves et le taux de chômage national.

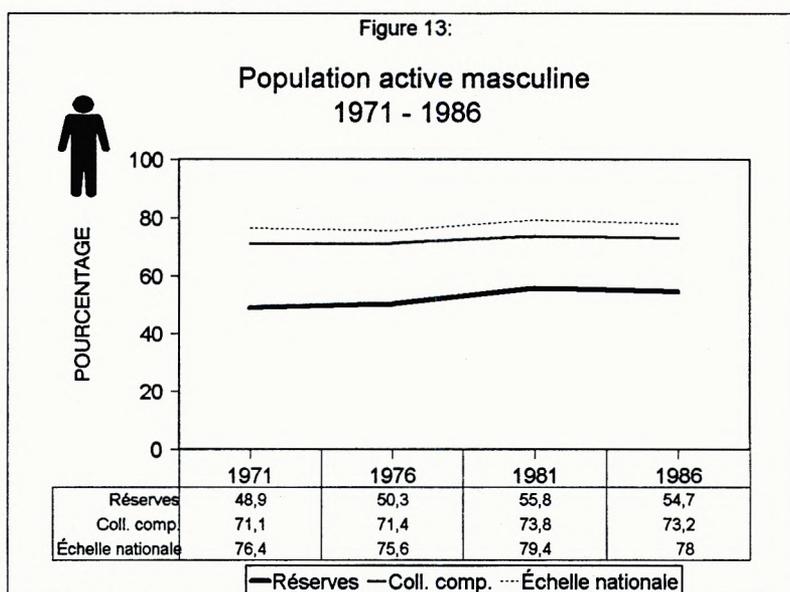
#### Population active masculine

- La taille et l'emplacement de la collectivité sont à l'origine des 22 % d'écart entre les pourcentages de la population active masculine dans les réserves et dans l'ensemble du pays.

Le taux d'activité mesure le pourcentage de la population âgée de 15 ans ou plus qui a un emploi ou qui recherche activement du travail<sup>4</sup>.

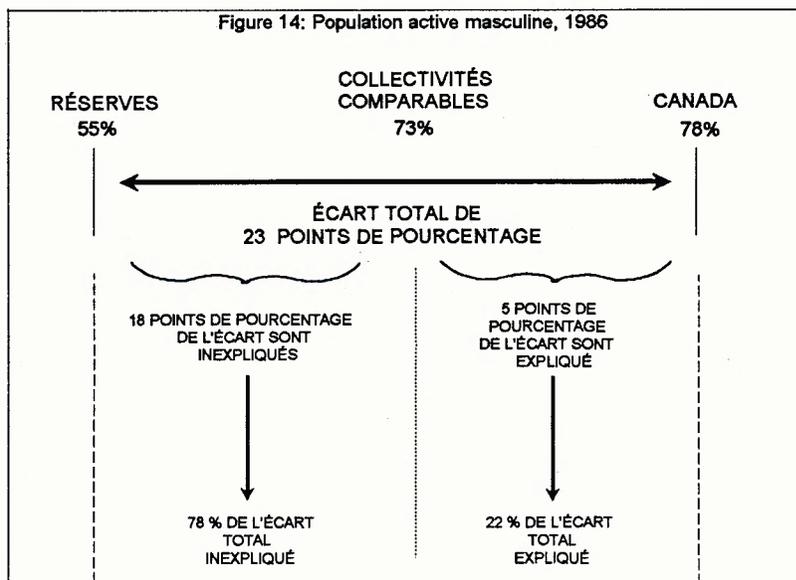
Comme l'illustre la figure 13, le pourcentage de la population active masculine dans les réserves (54,7 % en 1986) est inférieur au pourcentage observé dans les collectivités comparables (73,2 %) et au Canada (78 %).

Comme le révèle la figure 14, l'écart total entre les pourcentages de population active masculine dans les réserves et au Canada est de 23 points de pourcentage. La taille et l'emplacement de la collectivité sont à l'origine des 5 points de pourcentage de cet écart. En d'autres mots, 22 % de l'écart total s'explique par la taille et l'emplacement de la collectivité; 78 % de cet écart demeure inexpliqué.



<sup>4</sup>

On doute de la validité de ce taux en tant que mesure du pourcentage des personnes qui veulent travailler en raison du « phénomène du travailleur découragé » selon lequel les particuliers savent ou croient qu'il n'y a pas d'emploi disponible et ne cherchent donc pas de travail même s'ils seraient prêts à travailler s'il y avait du travail.

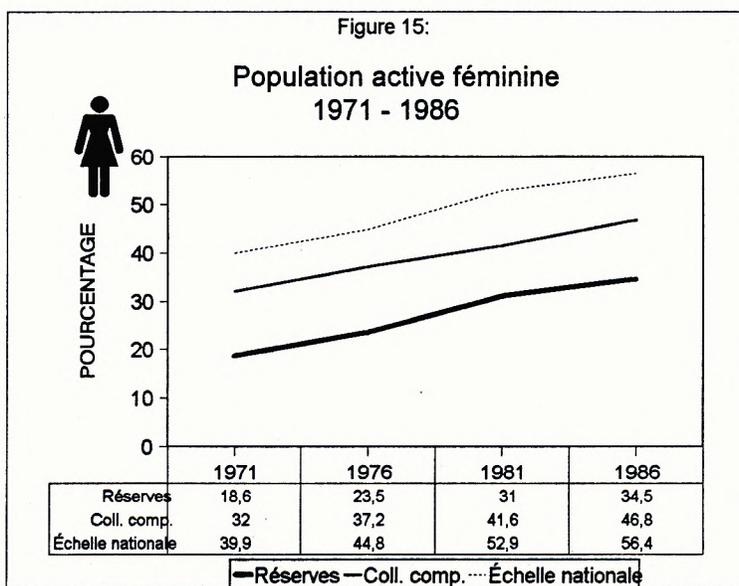


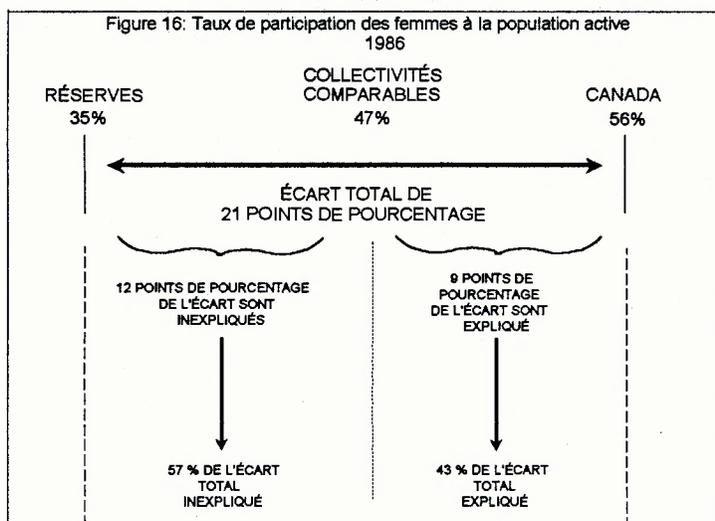
**Population active féminine**

- La taille et l'emplacement de la collectivité sont à l'origine de 43 % de l'écart entre la population active féminine dans les réserves et la population active féminine à l'échelle nationale.

La figure 15 donne un aperçu du pourcentage de la population active féminine entre 1971 et 1986.

Dans les réserves, la population active féminine a connu une croissance soutenue depuis 1971; cette tendance a également été observée dans les collectivités comparables et à l'échelle nationale. Toutefois, à l'instar des hommes, la population active féminine demeure moins nombreuse dans les réserves qu'ailleurs au Canada. Comme l'illustre la figure 16 à la page suivante, approximativement 43 % de l'écart s'explique par la taille de la population et l'emplacement des réserves.

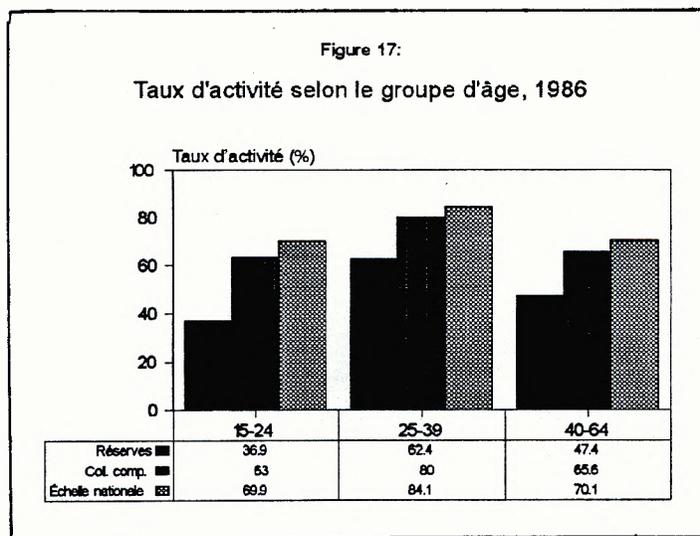




**Population active selon l'âge**

La figure 17 illustre le taux d'activité selon trois catégories d'âge. En 1986, 37 % des personnes âgées de 15 à 24 ans étaient actives dans les réserves contre 63 % dans les collectivités comparables et 70 % à l'échelle nationale.

Dans le groupe de personnes âgées de 25 à 39 ans, le taux d'activité dans les réserves, en 1986, était de 62 % contre 80 % dans les collectivités comparables et 84 % à l'échelle nationale. Pour les personnes âgées de 40 à 64 ans, le taux d'activité s'établissait à 47 % dans les réserves, 66 % dans les collectivités comparables et 70 % à l'échelle nationale.



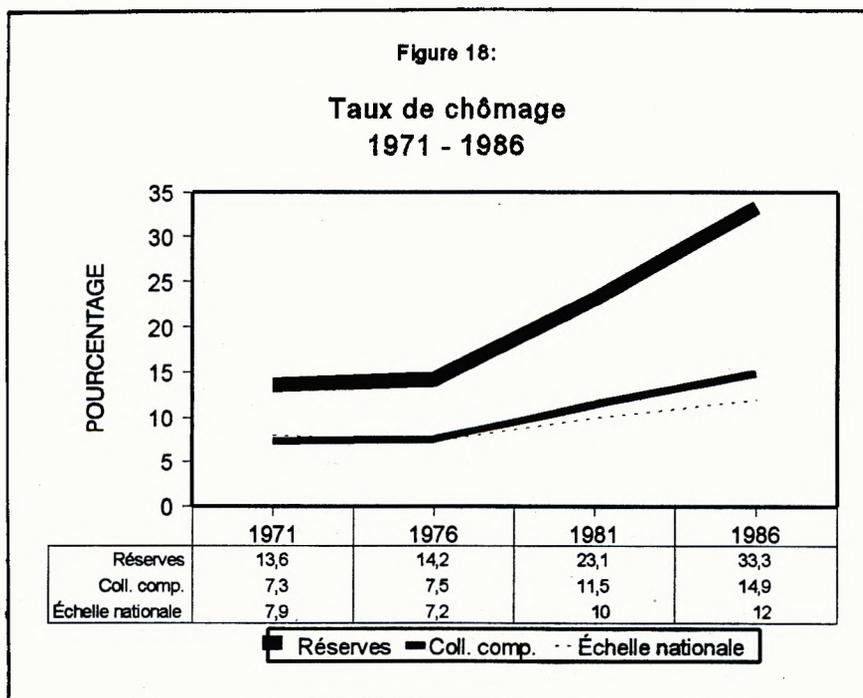
**Taux de chômage**

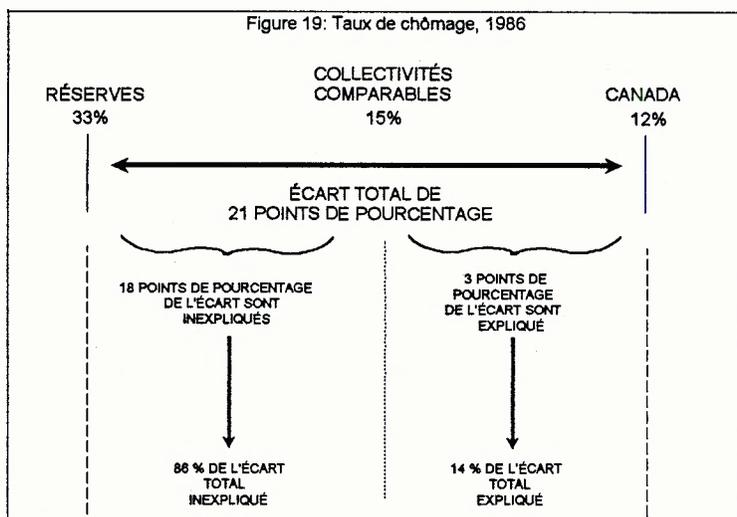
- **La taille et l'emplacement de la collectivité sont à l'origine de 14 % de l'écart entre le taux de chômage dans les réserves et le taux de chômage national; 86 % de l'écart est inexpliqué.**

Comme l'illustre la figure 18, le taux de chômage a considérablement augmenté dans les réserves entre les recensements de 1976 et de 1986. Cette augmentation a été beaucoup plus importante que celle que l'on a enregistrée dans les collectivités comparables et à l'échelle nationale.

En 1986, le taux de chômage dans les réserves était presque trois fois plus élevé que les statistiques nationales, tandis que dans les collectivités comparables, il n'était que légèrement supérieur aux chiffres nationaux. Si l'on considère les taux de participation à la population active et les taux de chômage ensemble, ainsi que le pourcentage plus élevé de jeunes dans les réserves, les données laissent entendre que les faibles perspectives d'emploi constituent un des principaux facteurs qui expliquent le faible niveau d'emploi des Indiens dans les réserves. Ce facteur est beaucoup moins déterminant dans les collectivités avoisinant les réserves indiennes.

Comme le révèle la figure 19 à la page suivante, en 1986, 33 % de la population des réserves qui recherchait activement de l'emploi ont été incapables d'en trouver contre 12 % des Canadiens et 15 % des personnes vivant dans des collectivités comparables. Ainsi, seulement trois points de pourcentage de l'écart entre le taux de chômage dans les réserves et le taux national s'expliquent par l'emplacement et la taille de la population de la réserve; 18 points de pourcentage de l'écart restent inexpliqués. En d'autres mots, la taille et l'emplacement de la collectivité peuvent expliquer 14 % de l'écart entre le taux de chômage dans les réserves et le taux national; 86 % de cet écart demeure inexpliqué.

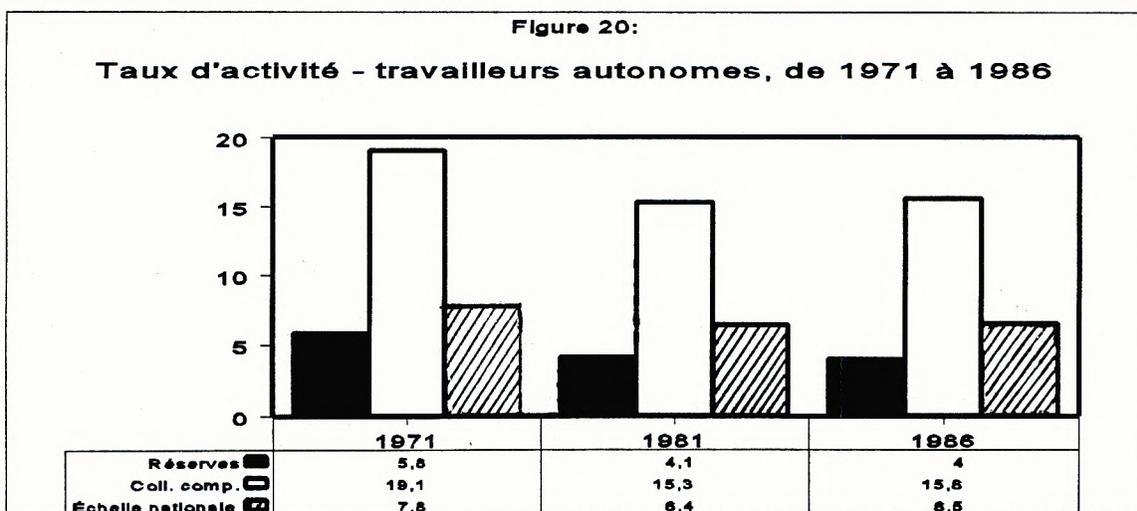




**Travail autonome**

- **Même si les personnes qui vivent dans les collectivités comparables sont plus susceptibles que les Canadiens en général d'être des travailleurs autonomes, la proportion de travailleurs autonomes dans les réserves est considérablement moins élevée que celle observée dans les collectivités comparables.**

La figure 20 montre qu'il y a plus de travailleurs autonomes dans les collectivités comparables que dans l'ensemble du pays. Dans le recensement de 1986, 15,6 % des personnes vivant dans les collectivités comparables ont déclaré qu'elles étaient des travailleurs autonomes contre 6,5 % des Canadiens en général et 4 % de la population des réserves.



### 3.5 PROFIL DU REVENU

- **La taille et l'emplacement de la collectivité sont des facteurs importants dans l'établissement du revenu. En 1985, dans les réserves, le revenu moyen des particuliers s'établissait à 8 000 \$ de moins que le revenu moyen des particuliers dans l'ensemble du Canada. La taille et l'emplacement de la collectivité représentent 45 % de cet écart.**
- **La taille et l'emplacement de la collectivité semblent représenter environ 70 % de l'écart de 4 000 \$ en ce qui a trait au revenu des femmes et près de 45 % de l'écart de 11 400 \$ pour les hommes.**
- **Pour ce qui est des sources de revenu des particuliers, le profil observé dans les réserves diffère grandement des profils établis dans les collectivités comparables et à l'échelle nationale.**
- **L'étude se fonde sur le revenu brut. Toutefois, comme les Indiens qui vivent dans les réserves sont exonérés de l'impôt sur le revenu, leur revenu disponible est supérieur à celui des particuliers qui habitent ailleurs au Canada et dont le revenu est similaire.**

---

Le taux d'activité et le revenu des Indiens qui vivent dans des réserves diffèrent inévitablement des données similaires pour les autres Canadiens. De nombreuses raisons expliquent cette situation:

- Les Indiens qui habitent dans les réserves sont exemptés de l'impôt sur le revenu et ont un revenu disponible supérieur à celui des particuliers qui habitent ailleurs au Canada et dont le revenu est similaire;
- les Indiens qui habitent dans les réserves sont à la fois favorisés et défavorisés en ce qui concerne le coût de la vie par rapport à la plupart des autres Canadiens. Les avantages comprennent le logement subventionné, une plus grande admissibilité aux paiements de transfert gouvernementaux et pour les personnes qui adoptent les modes de vie traditionnels (par exemple la chasse, le piégeage et la pêche), des dépenses inférieures pour se nourrir. Les inconvénients sont les suivants dans les réserves isolées, le prix de nombreuses denrées est beaucoup plus élevé qu'ailleurs au Canada; et, les perspectives d'emploi sont faibles. Enfin, un déménagement peut être considéré comme beaucoup moins viable et souhaitable par les Indiens vivant dans les réserves que par le reste de la population.

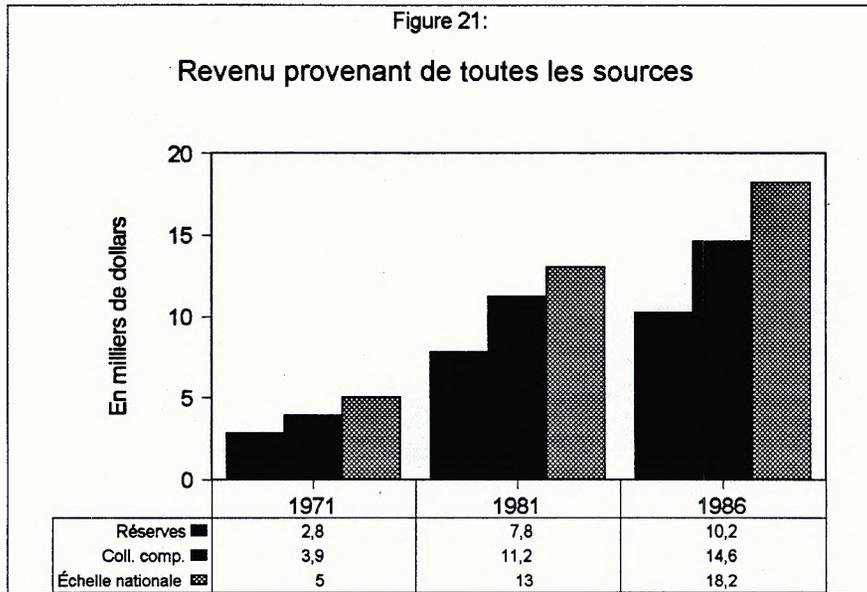
#### *Revenu des particuliers et revenu des ménages*

- **La taille et l'emplacement de la collectivité sont des facteurs importants dans la détermination du revenu.**

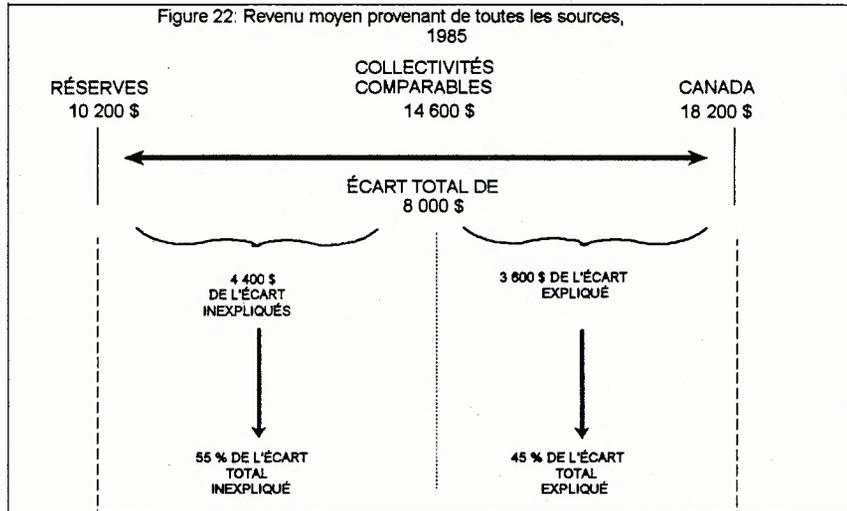
La figure 21 donne un aperçu du revenu moyen provenant de toutes les principales sources pour les personnes âgées de 15 ans et plus en 1970, 1980 et 1985. Lorsque l'on compare le revenu des particuliers<sup>5</sup> provenant de toutes les sources pour l'habitant moyen d'une réserve à celui du Canadien moyen, on constate qu'il est demeuré relativement stable au fil des ans; il représente approximativement 70 % des gains d'un habitant dans une collectivité comparable et 56 % de la moyenne nationale.

---

<sup>5</sup> Le revenu des particuliers correspond au revenu en espèces total touché au cours de l'année civile qui précède l'année de référence du recensement par les personnes âgées de 15 ans et plus. Il comprend le revenu total provenant de sources publiques et privées.



Comme l'illustre la figure 22, le revenu moyen d'une personne habitant dans une réserve est de 10 200 \$, c'est-à-dire 56 % du revenu moyen à l'échelle nationale de 18 200 \$. Le revenu moyen d'une personne habitant dans une collectivité comparable est de 14 600 \$, soit 80 % du revenu moyen à l'échelle nationale. En conséquence, 45 % de l'écart total de 8 000 \$ entre le revenu moyen à l'échelle nationale et le revenu moyen dans les réserves s'explique par l'emplacement géographique et la taille de la collectivité; 55 % de cet écart reste inexpliqué.

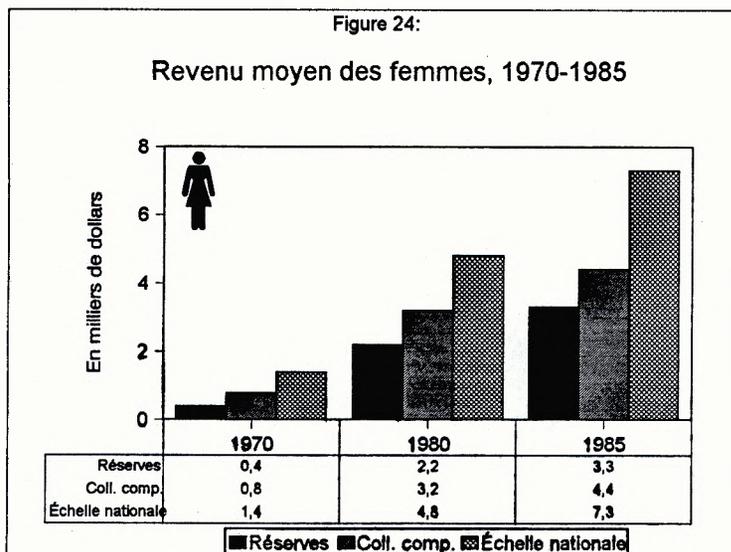
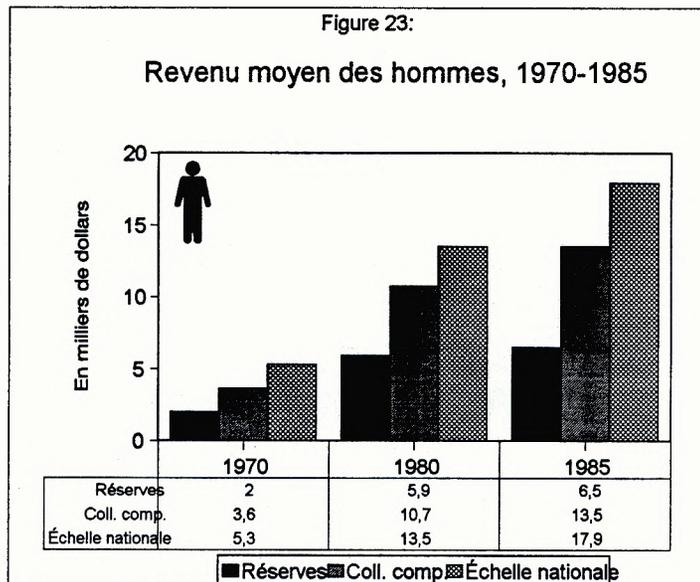


**Revenu moyen par sexe**

- L'emplacement géographique et la taille de la collectivité expliquent 45 % de l'écart de 11 400 \$ entre le revenu moyen des hommes dans les réserves et le revenu moyen des hommes à l'échelle nationale; 55 % de cet écart demeure inexpliqué. L'écart moyen entre le revenu des femmes qui vivent dans les réserves et le revenu moyen des femmes à l'échelle nationale est de 4 000 \$. L'emplacement géographique et la taille de la collectivité permettent d'expliquer 72,5 % de cet écart, tandis que 27,5 % de l'écart demeure inexpliqué.

La figure 23 donne le revenu moyen des hommes selon l'année de recensement. En 1970, le revenu moyen des hommes dans les réserves représentait 56 % du revenu moyen des hommes vivant dans les collectivités comparables, qui à leur tour gagnaient un revenu correspondant à 68 % du revenu moyen à l'échelle nationale. Entre 1980 et 1985, le revenu moyen des hommes vivant dans les réserves est passé de 55 % à 51 % du revenu moyen dans une collectivité comparable, tandis que le revenu moyen des hommes vivant dans les collectivités comparables est passé de 79 % du revenu moyen à l'échelle nationale à 51 % au cours de la même période.

Le revenu moyen des femmes vivant dans les réserves a augmenté dans une plus grande proportion que celui des hommes si on le compare avec le niveau de revenu moyen dans les collectivités comparables et à l'échelle nationale.

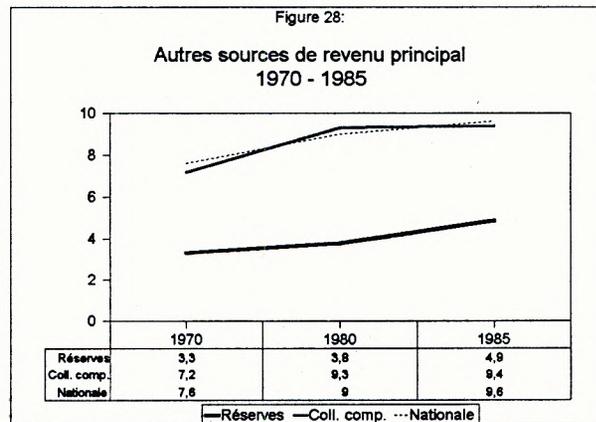
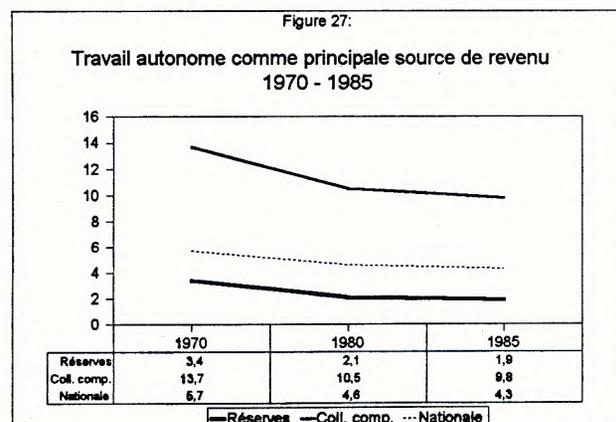
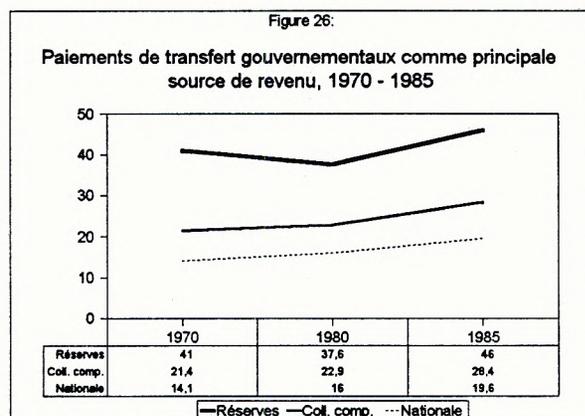
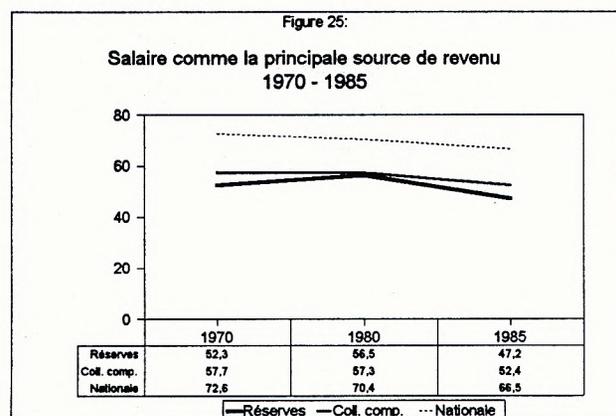


En 1970, le revenu moyen des femmes vivant dans les réserves représentait 50 % du revenu moyen dans les collectivités comparables et 29 % du revenu moyen à l'échelle du Canada; en 1980, il correspondait à 69 % du revenu moyen dans les collectivités comparables et 46 % du revenu moyen à l'échelle nationale et en 1985, 75 % du revenu moyen dans les collectivités comparables et 45 % du revenu moyen à l'échelle nationale.

Sources de revenu

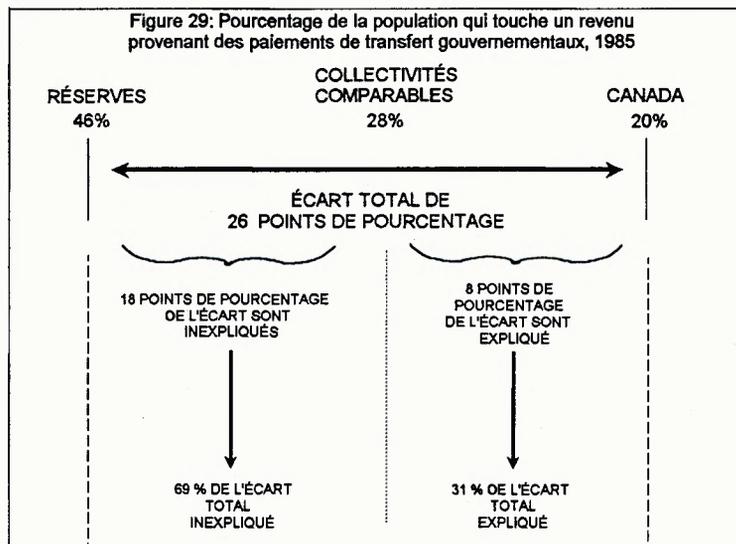
- Au chapitre des sources de revenu des particuliers, le profil des habitants des réserves diffère de celui des autres groupes, ce qui peut s'expliquer en partie par l'emplacement et la taille de la collectivité.

Les quatre principales sources de revenu sont : salaires, paiements de transfert gouvernementaux, travail autonome et autres sources. Ces sources de revenu sont illustrées ci-dessous, dans les figures 25 à 28, pour chacun des trois groupes de population à l'étude.



Dans tous les cas, les salaires et les paiements de transfert gouvernementaux représentent plus de 80 % du revenu total. Ces deux sources représentent 93,2 % du revenu total des personnes qui vivent dans les réserves, 80,8 % du revenu total des personnes qui habitent des collectivités comparables, et 86,1 % du revenu de l'ensemble des Canadiens.

Comme l'illustre la figure 29, les personnes qui habitent dans les réserves sont plus susceptibles de recevoir leur revenu sous forme de paiements de transfert gouvernementaux que les personnes qui habitent dans les collectivités comparables ou que l'ensemble de la population. On observe un écart total de 26 points de pourcentage entre le pourcentage de la population qui touche un revenu provenant des paiements de transfert gouvernementaux dans les réserves et à l'échelle nationale. La taille et l'emplacement de la collectivité sont à l'origine de 31 % de cet écart total, tandis que 69 % de l'écart reste sans explication.



**3.6 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE**

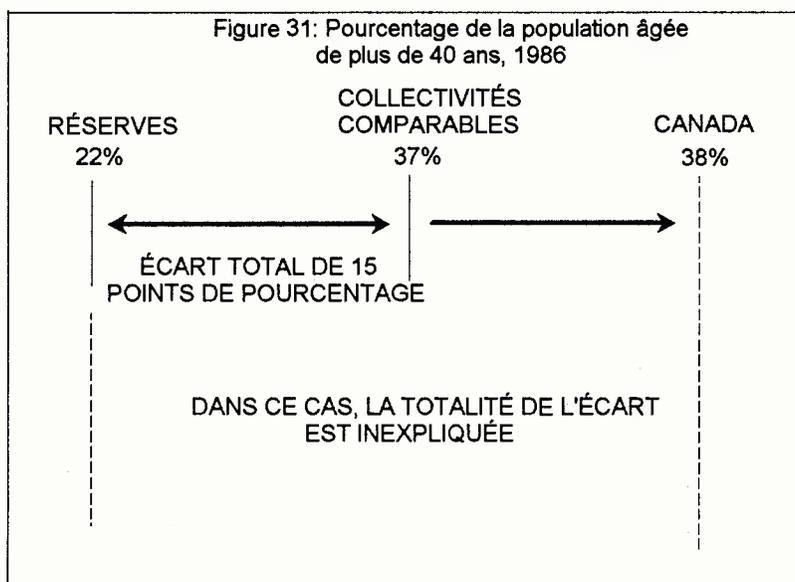
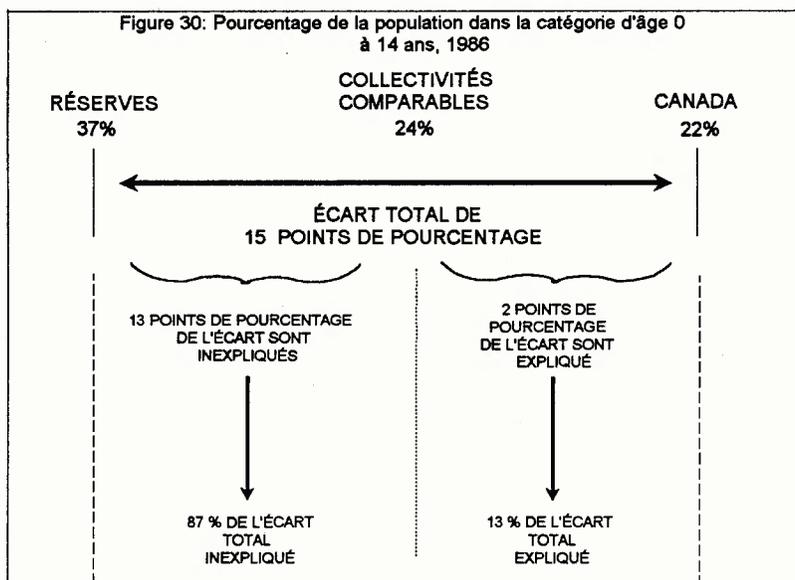
- Le profil d'âge de la population des collectivités est très similaire à celui de l'ensemble de la population canadienne, tandis que le profil de la population des réserves présente des caractéristiques uniques.
- On trouve une plus grande proportion de jeunes dans les réserves qu'au sein de la population des collectivités comparables ou que dans l'ensemble de la population.
- La taille et l'emplacement de la collectivité ne semblent pas expliquer cet écart entre le profil démographique de la population des réserves et celui que l'on retrouve dans les collectivités comparables et à l'échelle du Canada.

---

Malgré certaines similitudes fondamentales dans la tendance du vieillissement de 1971 à 1986, les Indiens vivant dans les réserves sont beaucoup plus jeunes que les Canadiens en général ou que la population des collectivités comparables. Les éléments les plus remarquables sont les suivants :

- la proportion de personnes âgées de 0 à 14 ans dans les réserves est 1,5 fois plus élevée que dans les échantillons de la population à l'échelle nationale et dans les collectivités comparables;
- la proportion de personnes âgées de 40 à 64 ans dans les réserves représente environ les deux tiers de la proportion de la population du même âge dans les collectivités comparables et à l'échelle nationale;
- la proportion de personnes âgées de plus de 65 ans représente moins de la moitié de la proportion de cette population dans les collectivités comparables et un peu plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans à l'échelle nationale.

Les figures 30 et 31 révèlent que la population des réserves est beaucoup plus jeune que la population des collectivités comparables et de l'ensemble du pays. Il s'agit d'une caractéristique propre aux collectivités indiennes, puisque la répartition selon l'âge dans les collectivités comparables est essentiellement identique aux données recueillies à l'échelle nationale.



Les figures 32 et 33 illustrent la répartition de la population selon le groupe d'âge dans les réserves, les collectivités comparables et à l'échelle nationale selon les données des recensements de 1986 et de 1971. Comme ces chiffres le révèlent, le profil d'âge dans les collectivités comparables est très similaire au profil d'âge pour l'ensemble du Canada, tandis que le profil d'âge de la population des réserves présente des caractéristiques uniques.

Plus précisément :

- le nombre de personnes âgées de 15 à 24 ans dans les collectivités comparables et à l'échelle nationale a diminué entre 1971 et 1986. Toutefois, dans les réserves, au cours de la même période, on a enregistré une augmentation globale de cette tranche de la population, qui est passée de 18,5 % à 21,1 %, malgré une légère baisse de 1,2 % entre 1981 et 1986;
- le pourcentage des personnes âgées de 40 à 64 ans dans les réserves a augmenté, passant de 14,2 % en 1971 à 16,5 % en 1986; dans l'ensemble du pays, la proportion de ce groupe d'âge est passée de 24,5 % à 25,8 % au cours de la même période. Dans l'ensemble, le même groupe d'âge dans les collectivités comparables est demeuré relativement stable en s'établissant approximativement à 25 % entre 1971 et 1981.

FIGURE 32: Proportion de la population selon l'âge et le sexe, 1971

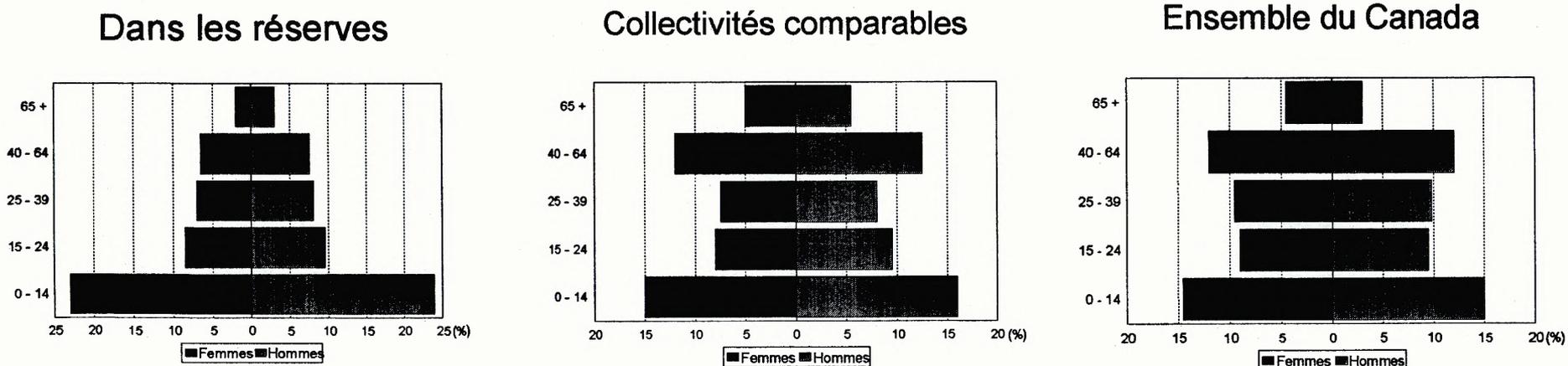
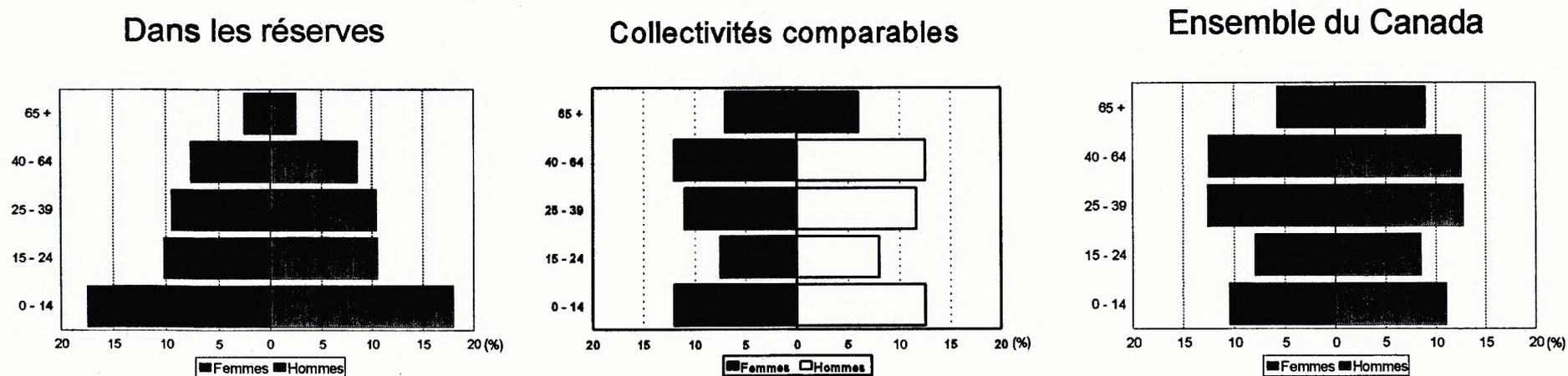


FIGURE 33: Proportion de la population selon l'âge et le sexe, 1986



#### 4. CONCLUSION

L'étude a démontré qu'il y a des différences marquées entre les conditions socio-économiques des Indiens vivant dans les réserves et les conditions économiques dans l'ensemble du Canada. L'étude a également démontré que certaines de ces différences sont attribuables à la taille de la collectivité et à son emplacement. Ce sont des facteurs externes qui échappent à l'action du Ministère. La méthodologie utilisée s'est révélée un moyen efficace d'évaluer l'importance de ces facteurs. Par la suite, on espère améliorer l'efficacité des activités du Ministère.

La prémisse de base de cette méthodologie, c'est-à-dire que l'éloignement et la taille de la collectivité ont des incidences sur les variables socio-économiques, a été confirmée lorsque l'on a comparé les collectivités indiennes aux collectivités non indiennes à l'intérieur de leur division de recensement et selon des tailles de population similaires. En se fondant sur des comparaisons de cette nature pour une gamme d'indicateurs socio-démographiques, il est possible d'expliquer une partie de l'écart observé entre les statistiques s'appliquant aux réserves et celles concernant l'ensemble du Canada. Néanmoins, les résultats démontrent clairement que la méthodologie qui sous-tend ces rajustements peut être utile aux décideurs lorsqu'ils évaluent l'efficacité des divers instruments nécessaires pour atteindre certains objectifs.

Toutes les conclusions démontrent la validité de la méthodologie utilisée. Dans la plupart des domaines, une partie de l'écart observé peut s'expliquer, ce qui laisse moins d'incertitude qu'antérieurement. Le fait qu'aucune partie de l'écart, qu'une certaine partie, ou que presque tout l'écart observé dans les indicateurs socio-économiques peut s'expliquer grâce à cette démarche a de nombreuses incidences sur la formulation des politiques, dont nous avons donné des exemples ci-dessus.

Par exemple, les résultats donnent la possibilité aux décideurs d'évaluer si les instruments utilisés sont adaptés aux objectifs visés. En vérité, le fait qu'il continue d'exister certains écarts, même après le rajustement en tenant compte des facteurs les plus évidents, soulève des questions quant à la pertinence de certaines politiques établies. En utilisant des résultats comme ceux qui sont fournis dans l'étude, les décideurs ont maintenant la possibilité d'accorder leurs instruments et d'évaluer dans quelle mesure ils peuvent réaliser leurs objectifs.

Cette méthodologie s'est avérée utile et offre de nombreuses possibilités d'amélioration des recherches à venir. Premièrement, l'ajout d'un plus grand nombre d'années de recensement accroîtrait la capacité d'extrapoler les tendances à plus long terme, et donnerait plus de crédibilité à de tels résultats. En outre, il serait vraisemblablement justifié de réaliser d'autres études pour trouver d'autres variables telles que la taille et l'emplacement d'une collectivité. La réussite de cette démarche a été clairement démontrée. Des améliorations qui permettraient de circonscrire encore plus précisément la relation entre les données en éliminant des variables encore plus déterminantes permettraient d'augmenter et d'élargir nos connaissances sur les conditions socio-économiques dans les réserves et fourniraient un appui encore plus solide à l'élaboration des politiques et des programmes.

**ANNEXE 1**

**Collectivités comparables  
Méthodologie de sélection et résultats**

## 1. MÉTHODOLOGIE DE SÉLECTION

L'étude a été conçue afin que l'on puisse établir des comparaisons fondées sur celle des indicateurs socio-économiques entre la population des réserves et de collectivités comparables, plutôt que des moyennes nationales. Au cours de la phase I de l'étude, on a élaboré une méthodologie en vue de choisir des collectivités comparables<sup>6</sup>. Pour être choisies, les collectivités devaient être situées dans la même division de recensement (DR) que les réserves, avoir une population semblable, d'un point de vue quantitatif, à celle de réserves indiennes situées à l'intérieur de la DR; et être une entité structurée (par exemple, une municipalité, un village, etc.).

Durant le processus de sélection, nous avons dû modifier la méthodologie originale, afin d'accroître la probabilité que les réserves indiennes visées par le recensement soient systématiquement jumelées à des collectivités comparables. À cette fin, on a élaboré un algorithme permettant d'élargir graduellement les critères géographiques et démographiques jusqu'à ce que l'on trouve une ou plusieurs collectivités comparables.

### 1.1 Critères de sélection

Pour être sélectionnées, les collectivités comparables doivent respecter trois critères fondamentaux :

- Elles doivent être conformes à la définition établie par Statistique Canada d'une subdivision de recensement structurée (par exemple, un village, une ville). Ce critère garantit que la population d'une réserve indienne d'une région donnée est comparée à des populations susceptibles d'être dotées d'une structure socio-économique bien établie et donc plus représentatives de la région géographique en général.
- Elles doivent être situées dans la même région géographique que les réserves indiennes. Ce critère accroît la probabilité que les deux types de collectivités partagent les mêmes possibilités économiques et subissent les mêmes contraintes géographiques et juridiques.
- La taille de leur population doit être similaire à celle des réserves indiennes. Ce critère vise à accroître la similarité des marchés de produits et autres qui servent les réserves indiennes et les collectivités comparables.

---

<sup>6</sup> *Méthodologies de comparaison des conditions socio-économiques*, Direction générale de l'évaluation, MAINC, juin 1988.

## 1.2 Algorithme de sélection

Avant de sélectionner des collectivités comparables, il faut établir une description statistique des réserves indiennes pour guider la recherche. Ainsi, on regroupe toutes les réserves indiennes dans des divisions de recensement et des provinces de recensement afin de déterminer l'écart moyen et l'écart-type pour la population des réserves indiennes comprises dans ces deux unités géographiques. Diverses combinaisons de ces quatre paramètres, conjuguées aux critères géographiques, servent ensuite à sélectionner des collectivités comparables (voir la figure 1).

On a établi six fourchettes de population admissibles (voir le tableau 1) qui permettent d'élargir graduellement la recherche dans un secteur donné jusqu'à ce que l'on trouve une ou plusieurs collectivités comparables.

**Tableau 1.** Fourchettes de population admissibles pour la sélection de collectivités comparables

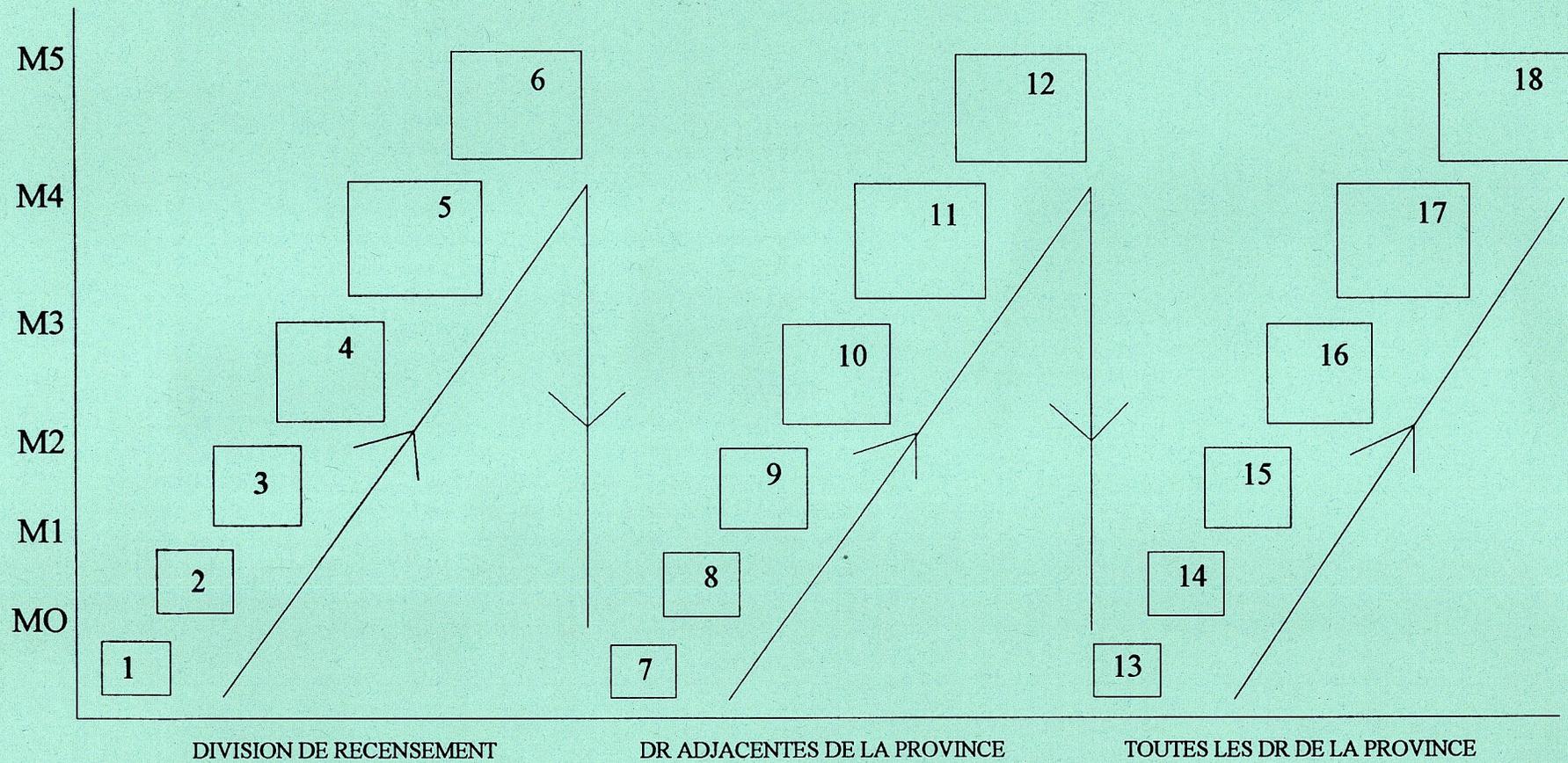
<u>Méthode</u>	<u>Équation</u>	<u>Explication des termes</u>
Méthodologie originale (M0) :	$DR - DR$	$DR$ = population moyenne d'une réserve indienne comprise dans une division de recensement
Première modification (M1) :	$DR - 2 - DR$	
Deuxième modification (M2) :	$DR - DR ( - / - )$	$DR$ = écart-type de la population de réserves indiennes comprises dans une division de recensement
Troisième modification (M3) :	$DR - DR (2 - / - )$	
Quatrième modification (M4) :	$- P - P$	$P$ = population moyenne des réserves indiennes situées dans une province
Cinquième modification (M5) :	$P - 2 - P$	$P$ = écart-type de la population des réserves indiennes situées dans une province

On recherche des collectivités comparables étape par étape en utilisant les six critères démographiques jusqu'à ce que l'on trouve au moins une collectivité comparable à la (aux) réserve(s) indienne(s) contenue(s) dans la division de recensement correspondante. Si la recherche ne permet pas de trouver des collectivités de taille comparable dans la région visée, on applique, de manière séquentielle, les critères relatifs aux fourchettes de population à la région suivante en ordre croissant d'importance. La recherche de collectivités comparables peut s'étendre à trois secteurs de sélection, à savoir, la division de recensement, toutes les DR adjacentes et la province. Cette logique de recherche est illustrée schématiquement dans la figure 2.

Figure 1. Algorithme de sélection de collectivités comparables

Critère lié à la taille de la population : Méthodologie originale et modifications	Sélection effectuée dans une même division de recensement (secteur 1)	Sélection effectuée dans toutes les DR adjacentes d'une même province (secteur 2)	Sélection effectuée dans toutes les DR d'une même province (secteur 3)
<b>Méthodologie originale (MO) :</b> sélectionner toutes les collectivités dont la population se trouve à un écart-type par rapport à la population moyenne des réserves indiennes de la division de recensement (DR).	1	7	13
<b>Première modification (M1) :</b> sélectionner toutes les collectivités dont la population se trouve à l'intérieur de deux écarts-types par rapport à la population moyenne des réserves indiennes de la division de recensement.	2	8	14
<b>Deuxième modification (M2) :</b> sélectionner toutes les collectivités dont la population se trouve dans l'intervalle de la population moyenne des réserves indiennes de la division de recensement, plus ou moins le produit du coefficient de variation des réserves de la province et la population moyenne des réserves de la division de recensement.	3	9	15
<b>Troisième modification (M3) :</b> sélectionner toutes les collectivités dont la population se trouve dans l'intervalle de la population moyenne des réserves indiennes, plus ou moins deux fois le produit du coefficient de variation des réserves de la province et la population moyenne des réserves indiennes de la division de recensement.	4	10	16
<b>Quatrième modification (M4) :</b> sélectionner toutes les collectivités dont la population se trouve à l'intérieur d'un écart-type par rapport à la population moyenne des réserves indiennes de la province.	5	11	17
<b>Cinquième modification (M5) :</b> sélectionner toutes les collectivités dont la population se trouve à l'intérieur de deux écarts-types par rapport à la population moyenne des réserves indiennes de la province.	6	12	18

## MÉTHODOLOGIE DE SÉLECTION COMPARAISON DE COLLECTIVITÉS



## 2. RÉSULTATS DE LA SÉLECTION

La méthodologie de sélection a été appliquée aux données recueillies dans le cadre des recensements de 1971, 1976, 1981 et 1986 dans neuf provinces. Terre-Neuve et les deux territoires ont été exclus de l'étude.

Les divisions de recensement qui comprennent des réserves indiennes ont été réparties également sur les quatre années de recensement, et n'ont subi que des modifications légères d'un recensement à l'autre, comme le montre le tableau 2.

**Tableau 2.** Nombre de divisions de recensement renfermant des réserves indiennes

<u>Année de recensement</u>	<u>Divisions de recensement</u>
1971	129
1976	133
1981	136
1986	<u>131</u>
Total de DR :	525

Les petites différences entre les trois premiers recensements sont attribuables essentiellement à la modification de limites par Statistique Canada (seulement six réserves indiennes environ n'ont pas participé au recensement de 1981). Les écarts entre les données de 1986 et celles fournies par les recensements antérieurs sont attribuables à l'exclusion, en 1986, de quelque 136 réserves indiennes représentant environ 45 000 personnes.

Les résultats contenus dans le tableau 3 révèlent que les collectivités comparables ont surtout été sélectionnées dans la division de recensement qui renferme les réserves indiennes. Environ 77 % des divisions de recensement qui contenaient des réserves indiennes renfermaient des collectivités auxquelles les réserves ont pu être comparées.

**Tableau 3.** Utilisation proportionnelle des secteurs de sélection

<u>Secteur de sélection</u>	<u>1971</u>	<u>1976</u>	<u>(Pourcentage)</u> <u>1981</u>	<u>1986</u>	<u>Moyenne</u>
1) Même division de recensement	76	71	77	82	77
2) Toutes les divisions de recensement adjacentes	19	22	21	18	19
3) Province	<u>5</u>	<u>7</u>	<u>2</u>	<u>0</u>	<u>4</u>
Total	100	100	100	100	100

Comme la plupart des divisions de recensement qui renferment des réserves indiennes peuvent contenir seulement quelques-unes des collectivités sélectionnées, les chiffres sont présentés dans le tableau 4 qui illustre la répartition proportionnelle des collectivités choisies dans chaque secteur de sélection. Pour les quatre années de recensement, environ 90 % des communautés sélectionnées étaient situées dans la même division de recensement que les réserves indiennes auxquelles elles étaient comparables.

**Tableau 4.** Proportion de collectivités comparables choisies dans chacun des secteurs de sélection selon l'année de recensement

<u>Secteur de sélection</u>	<u>Données réelles (en pourcentage)</u>				<u>Moyenne</u>
	<u>1971</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1986</u>	
Même division de recensement	733 (94)	657 (83)	742 (90)	727 (93)	2 859 (90)
Toutes les DR adjacentes	35 (4)	100 (13)	69 (8)	55 (7)	259 (8)
Province	12 (2)	38 (4)	14 (2)	0 (0)	64 (2)
Total	780 (100)	795 (100)	825 (100)	782 (100)	3 182 (100)

Les résultats montrent que pour les quatre années de recensement, environ 46 % des collectivités choisies avaient une population qui se trouvait dans l'intervalle défini par la méthodologie originale. De plus, près de 87 % des collectivités choisies pour les quatre recensements avaient une population qui se situait dans l'intervalle établi par la deuxième modification. Le tableau 5 illustre le nombre de collectivités comparables choisies dans chaque fourchette de population pour chaque année de recensement.

**Tableau 5.** Proportion de collectivités choisies en fonction du critère fondé sur les fourchettes de population

<u>Fourchette de population</u>	<u>Données réelles (en pourcentage)</u>				<u>Moyenne</u>
	<u>1971</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1986</u>	
MO	346 (44)	391 (49)	395 (48)	330 (42)	1 462 (46)
M1	19 (2)	17 (2)	11 (1)	24 (3)	71 (2)
M2	280 (36)	312 (39)	305 (37)	322 (41)	1 221 (38)
M3	10 (1)	23 (3)	40 (5)	15 (2)	88 (3)
M4	117 (15)	35 (4)	55 (7)	70 (9)	277 (9)
M5	8 (1)	17 (2)	19 (2)	21 (3)	65 (2)
Total	780 (100)	795 (100)	825 (100)	782 (100)	3 182 (100)

Lorsqu'on a combiné les critères fondés sur la population et sur la région géographique, on a constaté que la plupart des collectivités sélectionnées étaient tout à fait comparables aux réserves indiennes correspondantes. Près de 80 % des collectivités choisies étaient situées dans la même DR et avaient une population qui se trouvait dans la fourchette précisée par la deuxième modification (voir le tableau 6).

**Tableau 6.** Répartition des collectivités sélectionnées selon la fourchette de population

<u>Secteur de sélection</u>	<u>M0</u>	<u>M1</u>	<u>M2</u>	<u>M3</u>	<u>M4</u>	<u>M5</u>	<u>Total</u>
1	1 334	51	1 116	65	245	48	2 859
2	116	20	62	19	25	17	259
3	<u>12</u>	<u>0</u>	<u>41</u>	<u>4</u>	<u>7</u>	<u>0</u>	<u>64</u>
Total	1 462	71	1 219	88	277	65	3 182

Jusqu'ici, la répartition des collectivités sélectionnées et les divisions de recensement qui renferment des réserves indiennes ont été examinées. Il reste à rendre compte de la répartition des réserves indiennes proprement dites dans les DR et de leur lien avec les collectivités sélectionnées. Comme le montre le tableau 7, la plupart des réserves indiennes participantes seront comparées à des collectivités choisies situées dans la même DR; toutefois, un grand nombre devront être comparées à des collectivités situées dans les DR adjacentes.

**Tableau 7.** Répartition des réserves indiennes selon la situation géographique des collectivités comparables

<u>Secteur de sélection</u>	<u>1971*</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1986</u>
Secteur 1		383	524	540
Secteur 2		266	155	130
Secteur 3		<u>27</u>	<u>20</u>	<u>0</u>
Total		676	699	670

\* Les réserves indiennes représentent des subdivisions de recensement distinctes depuis le recensement de 1976 seulement.

Il convient de signaler que le nombre de réserves indiennes enregistré ne correspond pas nécessairement aux chiffres contenus dans les listes de référence de Statistique Canada<sup>7</sup> parce que les réserves représentées dans ces listes ne sont pas habitées. En conséquence, elles ne sont pas incluses dans les comparaisons.

En combinant les chiffres du tableau 7 à ceux du tableau 4, on obtient de l'information sur le nombre moyen de collectivités sélectionnées auxquelles chaque réserve indienne est comparée. Le tableau 8 fournit des chiffres à ce sujet.

<sup>7</sup> Liste de référence des secteurs de dénombrement : divisions et subdivisions de recensement, Statistique Canada, 1981, 1986.

**Tableau 8.** Nombre moyen de collectivités sélectionnées pour chaque réserve indienne

---

	<u>1971*</u>	<u>1976</u>	<u>1981</u>	<u>1986</u>
Nombre de réserves indiennes participantes	403	676	699	670
Nombre de collectivités sélectionnées	780	795	825	782
Ratio de collectivités sélectionnées par réserve indienne	1,94	1,18	1,18	1,17

\* Réserves indiennes contenues dans les fichiers du MAINC. Voir la note dans le tableau 7.

---



## Notes sur les œuvres

### Les habitants de la Côte Ouest

(Photo en bas à gauche)

Les Indiens qui demeurent présentement le long de la Côte Ouest du Canada sont de la même descendance d'habiles marins qui ont navigué sur l'océan du Nord Pacifique, bien avant l'arrivée des Européens, dans des canots taillés à la main. Afin d'assurer leur subsistance, ces habitants affrontaient quotidiennement les risques d'une région fréquemment appelée le "cimetière marin du Pacifique". Le "Westcoasters" est un hommage visuel pittoresque à la volonté indomptable et courageuse des habitants de la Côte Ouest.

## et sur les artistes ...

### Roy Henry Vickers

Roy Henry Vickers, un Tsimshian de la Côte, a passé son enfance à Kitkatla, un ancien village Indien situé sur une île à l'embouchure de la rivière Skeena en Colombie-Britannique. Plus tard, sa famille s'installa dans la région de Victoria où il suivit des classes d'art. Il ne pouvait pas comprendre les peintres européens et les "grands maîtres". Ainsi donc, il se tourna vers l'art de son patrimoine Tsimshian et c'est ici qu'il découvrit sa créativité.

Dans peu de temps, ses œuvres d'art donnèrent de grandes espérances et il fut admis à l'institution "Gitanmax School or Northwest Coast Indian Art" à Ksan, Hazelton en Colombie-Britannique. Suite à deux années d'études sérieuses à Gitanmax, Roy a évolué en un artiste de forte compétence et possédant une aptitude prononcée à sensiblement marier les formes contemporaines et traditionalistes. (Roy est aussi un talentueux conférencier à l'Université et acteur de télévision.) Ses sculptures et peintures font partie des grandes collections publiques et privées au Canada, aux États-Unis et au Japon.

### Creation

(Photo du milieu)

Si nous utilisons les paroles de cet artiste " . . . les créations significatives sont guidées par les œuvres du Créateur et sont considérées sacrées. C'est de la nature que les peuples autochtones adoptent le symbolisme." Ainsi, la "Création" devint la première de ses peintures Iroquoises. C'est un œuvre qui décrit en symboles physiques une vision d'anciens concepts spirituels Iroquois : l'Île Tortue — la Terre, le Grand Arbre de la Paix — Fraternité et Unité, l'Aigle Gardien — le Gardiennage du Créateur, et le Soleil — notre Frère Aîné.

### Arnold Jacobs

Arnold Jacobs est un artiste Iroquois des Six Nations qui se révèle en tant qu'interprète et historien de la culture abondante de son peuple. Suite à ses études en art spécialisé à l'école Central Technical de Toronto, Arnold continua de développer ses techniques distinctes au cours de treize ans d'expérience dans le domaine de l'art commercial. Ses travaux sont reconnus au niveau international.

L'expression créative d'Arnold est centrée sur les symboles de la terre et du ciel — tels que les eaux, les quatre vents, le tonnerre et le soleil. Pour lui, ces éléments et phénomènes vitaux sont aussi des forces spirituelles qui devraient nous inspirer une juste reconnaissance au Créateur.

#### \*Traduction:

" . . . meaningful traditions are governed by the works of the Creator, and are believed to be sacred. It is from nature that the Native peoples adopt symbolism.

### "The Goose and the Mink"

(Photo en haut à droite)

L'oie et la martre du Nord offrent une représentation vive symbolisant la lutte interminable et universelle entre le bien et le mal, les forces de la vie et de la mort.

Nous voyons dans la création animée et inanimée — dans celle de la proie et du prédateur ainsi que dans les variations entre les soleils éclairci et obscurci — une accentuation du conflit continuuel entre ces forces et le sentier qui les divise.

### Jackson Beardy

Jackson Beardy est le cinquième fils d'une famille de 13 dans la communauté indienne isolée d'Island Lake quelques 600 kilomètres au nord de Winnipeg au Manitoba.

À l'âge de 7 ans, il fut privé de son chez-lui et de son langage et passa douze années désorientées et traumatisantes dans un pensionnat. Jackson a donc vécu son adolescence à lutter pour se réconcilier avec les deux mondes des indiens et des blancs. C'est à ce temps-là qu'il partit vers le Nord en vue de réapprendre les usages et les préceptes de son peuple.

Plus tard, méconnu et ne connaissant aucun autre artiste Indien au Canada, il développa une forme d'art particulière décrivant les légendes traditionnelles et la nature en images créatives, symboliques et d'une coloration unique. Avec le temps, ses peintures ont pris place parmi les collections reconnues à travers l'Amérique du Nord et l'Europe. Sa mort récente en décembre 1984 fut une perte déplorable pour le Canada.